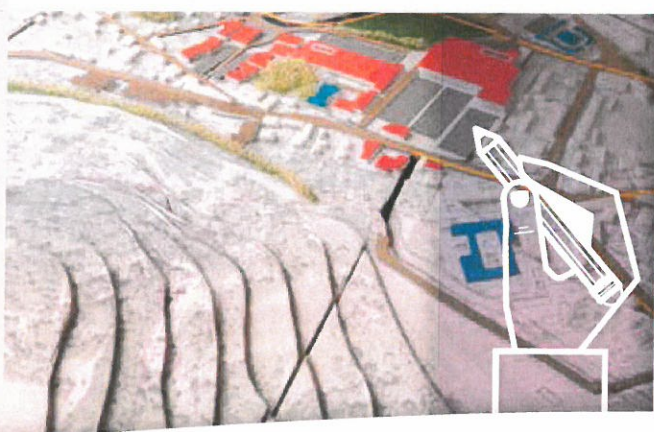


Feuille de route Septembre 2015

Atelier national Territoires en mutation exposés aux risques

Oise

Vallée de l'Oise de Creil à Compiègne



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Après un an et demi de travail en commun, la démarche d'Atelier « Territoires en mutations exposés aux risques », menée sur les cinq sites partenaires, a atteint ses objectifs. L'ambition de ce travail était de montrer, par l'exemple, la capacité des politiques publiques à intégrer la gestion des risques au sein de projets servant un aménagement plus durable et plus résilient des territoires. Les conclusions de cet Atelier ont été restituées et débattues lors du séminaire organisé à Paris le 8 avril 2015.

Nous tenons à remercier les participants des ateliers, au premier rang desquels, les élus, pour leur engagement et leur enthousiasme à aborder concrètement des questions complexes pendant les séances ainsi que pour la qualité des échanges. En effet, les avancées sont importantes, pour les territoires comme pour l'État, tant en termes de concepts que de nouvelles méthodes de faire et d'agir.

Nous avons ainsi le plaisir de vous communiquer, comme convenu lors du séminaire de restitution, la « feuille de route de l'atelier » concernant votre site en particulier. Celle-ci décline en actions les stratégies et projets élaborés collectivement et propose des modalités pour poursuivre les réflexions engagées.

Cette feuille de route est l'expression des résultats de l'expérience partenariale d'atelier entre les élus, les acteurs locaux et l'État, fondée sur la construction d'une vision d'avenir partagée. Il s'agit d'une démarche de projet et non d'une démarche « réglementaire ». Elle propose des orientations et des suggestions d'aménagements pour rendre les territoires plus résilients. Les services de l'État seront présents pour accompagner sa mise en œuvre et faciliter les recherches de solutions adaptées.

Ceci en espérant que cette documentation, dotée de propositions concrètes, alimentera le processus vivant du projet des territoires dont nous avons la responsabilité collective.

La directrice générale
de la prévention des risques

Le directeur général
de l'aménagement, du Logement et de la
nature

Patricia BLANC

Paul DELDUC

L'Adjoint à la directrice générale
de la prévention des risques

L'Adjoint au Directeur général
de l'Aménagement, du Logement
et de la Nature

Jean-Marie DURAND

Philippe GUILLARD

Equipe projet

OBRAS (mandataire) : Frédéric Bonnet, Jenny Reuillard, Thomas Nouaillet
Alphaville : Delphine Negrier, Timothée Turquin,
Mageo : Jean-François Morel, Carole Delattre,
Franck Boutté : Florian Dupont, Suzanna Lopes,
RR&A: Natania Votz, Burgeap : Raouf Gnouma

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Ministère du logement de l'égalité des territoires et de la ruralité
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et Direction générale de la
prévention des risques
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie
Direction départementale des territoires de l'Oise en partenariat avec la communauté d'agglomération
de la région de Compiègne, la communauté d'agglomération de Creil et l'agence Oise la Vallée.
CEREMA, Direction territoriale Ouest

Avril 2015

Sommaire

1. INTRODUCTION GENERALE: LA CONTRAINTE COMME OPPORTUNITE DE PROJETS INNOVANTS ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Pour la résilience des territoires, des dispositifs constructifs à différentes échelles Erreur ! Signet non défini.

Enrichissement mutuel entre projets techniques et urbains Erreur ! Signet non défini.

Une nouvelle gouvernance pour des territoires solidaires Erreur ! Signet non défini.

2. PROBLEMATIQUE ET ENJEUX SUR LE SITE DE L'OISE 4

Un site aux contraintes fortes dont l'identité est la rivière 4

Un système urbain linéaire organisé autour des gares, de la route et de la rivière 5

Une vision unifiée face aux risques 8

3. AXES DE LA STRATEGIE 11

Les trois axes de développement de la stratégie 11

Le projet de développement de la vallée 11

4. LES ACTIONS A METTRE EN PLACE 25

1. Mise en place d'une gouvernance locale à l'échelle du territoire stratégique 25

2. Favoriser le développement économique 26

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 2 27

3- Affirmer l'archipel métropolitain de la vallée de l'Oise 27

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 3 28

4. Préserver et valoriser le territoire non bâti 28

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 4 29

5. Innover sur les formes urbaines en termes d'habitat et d'immobilier économique 29

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 5 30

5. POINTS DE CONCLUSION 31

6. ANNEXES 32

Les fiches actions : dispositifs constructifs à toutes échelles 32

1. Introduction: la contrainte comme opportunité de projets innovants

Les Ateliers menés en 2014 et 2015 sur cinq sites fortement exposés aux aléas ont engagé les acteurs locaux dans une dynamique où la gestion du risque est intégrée à un projet résilient et durable propre à chacun de ces territoires d'exception.

C'est cette inversion du regard que les élus locaux, l'Etat et l'équipe pluridisciplinaire menée par l'agence Obras ont mis en œuvre à travers un travail partenarial.

Trois enseignements fondamentaux sont à retenir pour l'avenir :

- Pour la résilience des territoires, des dispositifs constructifs à différentes échelles

Tout d'abord la résilience des territoires doit s'organiser à des échelles qui, aussi bien dans l'espace que dans le temps, dépassent les délimitations institutionnelles. La cartographie des risques des vallées minières et industrielles de Lorraine (l'Orne et la Fensch), du Val endigué de Tours ou des vallées inondables de l'Oise, de la Marne et de l'Argens, fait apparaître l'unité géographique de territoires parfois fragmentés sur le plan administratif. La prise en compte des risques nous invite ainsi à élargir notre vision territoriale afin d'engager une action globale et localement coordonnée, efficace sur le long terme.

Cette posture conduit alors à considérer quatre stratégies face à l'aléa selon les enjeux stratégiques et les caractéristiques des sites :

- le retrait stratégique, éventuellement temporaire (si l'aléa est amené à évoluer), qui consiste à préserver de toute urbanisation les secteurs agricoles ou naturels, voire à délocaliser les enjeux existants. L'absence d'urbanisation ne signifie pas pour autant absence de projet, que cela soit des projets à vocation agricole, écologique, énergétique ou de loisirs ;
- la résistance, qui consiste à agir sur l'aléa par des ouvrages et aménagements d'évitement. Mode d'action principal pendant deux siècles, cette posture reste en particulier pertinente dans les secteurs densément construits et difficilement mutables ;
- la sanctuarisation, qui consiste à préserver un secteur en attendant la disparition ou l'évolution de l'aléa, en particulier en cas de risque industriel ou des sites et sols pollués. Là aussi des valorisations écologique ou énergétique peuvent s'avérer possible ;
- la résilience, qui consiste à accepter l'aléa et à adapter en conséquence l'urbanisation, les infrastructures, les édifices et les modes de vie, pour le cas échéant limiter les dommages et les perturbations durant l'aléa et permettre un retour à la normale le plus rapide possible.

Tout l'enjeu du projet de territoire est de réussir à combiner et coordonner ces postures complémentaires en fonction des diverses situations qui composent les territoires soumis à risques. Ceci engage la complémentarité et, par conséquent, la solidarité entre territoires.

- L'enrichissement mutuel entre projets techniques et urbains

Il est nécessaire de mettre en place localement un programme d'actions de réduction de la vulnérabilité de l'urbanisation existante ou future, en complément des mesures réglementaires de limitation de cette urbanisation. La prise en compte de ce programme dans les projets d'aménagement invite à respecter la nature de chaque site et renforcer l'identité de chaque territoire. Les Ateliers ont permis de travailler à partir de l'aléa sur le

singulier des situations, sans nier la règle, en inaugurant ainsi des modèles de développement spécifiques respectueux des caractéristiques locales. Cet ancrage de la gestion des risques permet ainsi d'enrichir et de transformer des projets très techniques en véritables projets territoriaux faisant sens pour les habitants.

- Une nouvelle gouvernance pour des territoires solidaires

La nouvelle géographie d'actions, révélée par les risques, appelle en retour une gouvernance plus solidaire. Face à la vulnérabilité des sites, les acteurs publics ne peuvent plus jouer la carte du désaccord. Ils doivent, par contre, affirmer ensemble ce qui les relie, ce qui fait leur unité, la richesse et le bien commun de leur territoire. Pour prendre en compte les risques et les réduire, il faut que se structure une communauté de projet prenant en main son développement au-delà des intérêts partisans.

La démarche de l'Atelier National fait bouger les lignes de la gouvernance, suggère des croisements de savoir-faire renouvelés, relie des échelles de réflexion longtemps dissociées. Ainsi, dans un contexte où le défi climatique prend une ampleur croissante et peut exposer les populations à des risques majeurs encore aggravés, les cinq sites des Ateliers ont valeur d'exemple. Le projet de territoire et de prévention constitue l'outil d'intégration de différentes thématiques interdépendantes d'aménagement et d'environnement ; il permet d'allier une logique de gestion des risques à une dynamique de développement.

Les propositions de l'atelier ont vocation à devenir des résultats opérationnels qui induisent, à travers de nouvelles collaborations entre acteurs techniques, collectivités et services de l'État, des projets de transformations territoriales qui sont détaillés dans chacune des feuilles de route des cinq sites. Elles exposent pour chaque site la stratégie élaborée durant les ateliers et proposent pour chacun des axes qui la composent un programme d'action afin de les concrétiser.

2. Problématique et enjeux sur le site de l'Oise

Un site aux contraintes fortes dont l'identité est la rivière

La candidature « vallée de l'Oise » à l'Atelier national a été proposée conjointement par les services de l'Etat, DREAL et DDT et les agglomérations de Creil et de Compiègne, appuyées par l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée. Ces agglomérations sont situées dans le grand bassin parisien et connaissent des enjeux de développement forts (habitat, économie agricole et industrielle, mobilités), dans un cadre environnemental et paysager de grande qualité, contraint par une exposition à différents risques. Le territoire est couvert par des PPRI sur la vallée de l'Oise, de l'Aisne et du Thérain et un classement en territoires à risque inondation important (TRI) du bassin Seine Normandie). Il est également exposé à des risques technologiques notables (établissements Seveso, foncier pollué). Pour autant, la vallée est concernée par des projets d'envergure nationale, comme la création du canal Seine Nord Europe et la liaison Picardie-Roissy.

La problématique telle que proposée par les acteurs du site de la vallée de l'Oise était centrée sur la valorisation du foncier économique en périmètre contraint par des risques d'inondation et technologiques et la mise en valeur de la rivière comme identité du territoire.

Ainsi les SCoT du Grand Creillois et de l'agglomération de la région de Compiègne présentent ces secteurs en mutation à vocation économique, en milieu urbain, à proximité de l'Oise. Sur le Compiégnois les secteurs identifiés concernés par la problématique du développement en zone contrainte sont : les sites de la gare et de la zone d'activités du parc

des rives de l'Oise à Venette; sur le Creillois, il s'agit des zones d'activités de Nogent-Villers Saint Paul et de Montataire – Thiverny- Saint Leu d'Esserent, de part et d'autre de l'agglomération Creilloise et du projet « gare coeur d'agglomération ».

La rivière a incontestablement permis le développement de la vallée, grâce à ses richesses naturelles (eau, bois, pierre, sable, granulats), favorisant le peuplement et la réalisation d'infrastructures (chemin de fer et routes), encourageant la dynamique. La vallée s'est développée grâce à son potentiel économique. Rappelons qu'elle regroupe aujourd'hui 30% des logements et 40% des emplois de l'Oise sur un espace représentant 10% de la surface du département.

La vallée a donc subi une forte pression foncière. Disposant par ailleurs de richesses environnementales d'intérêt régional voire européen, elle constitue un espace aux forts enjeux environnementaux humides et forestiers.

Les collectivités ont pris conscience des enjeux économiques, environnementaux et urbains qui se jouent sur ce territoire grâce à la première génération de Schémas de Cohérence Territoriale qui tentent d'arbitrer en faveur d'un développement équilibré mais cela reste un exercice difficile au regard des multiples enjeux présents.

C'est ce constat qui a poussé les acteurs locaux à candidater à l'Atelier national pour examiner les moyens de réinvestir les berges, de développer une offre de logements prenant en compte le risque, d'innover pour reconvertir des friches ferroviaires, économiques et industrielles localisées stratégiquement au cœur des agglomérations et au bord de l'Oise.

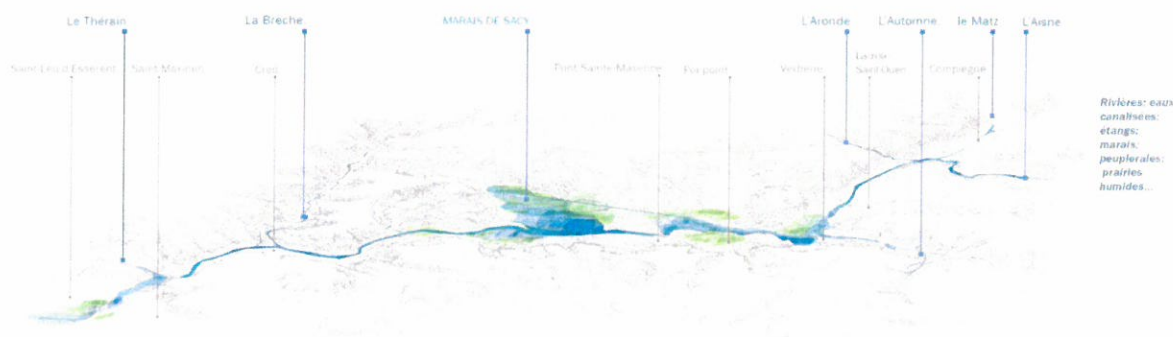


Figure 1 système hydrographique de la vallée de l'Oise, source : la candidature

Un système urbain linéaire organisé autour des gares, de la route et de la rivière

Des atouts

→ Une multitude de villages et de villes qui fonctionnent en réseau le long d'une vallée. Le paysage de la vallée de l'Oise est structuré par un chapelet de sites connectés par le fleuve, la route, la voie ferrée et la piste cyclable. Cette ossature principale est séquentée de respirations vertes, souvent forestières.

→ Une situation géographique stratégique à la frontière de la capitale parisienne et de l'aéroport de Roissy: la vallée s'articule autour des pôles de Creil et de Compiègne, à la croisée de l'étoile ferroviaire de Creil, de l'autoroute A1, de la RN31 et de la départementale D200.

→ La présence de plusieurs modes de transports en faveur du développement économique: le transport fluvial, la connexion autoroutière et ferroviaire, le projet de mise à gabarit européen de l'Oise (MAGEO) et la réalisation du canal Seine-Nord-Europe, la Ligne LGV Paris-Amiens (future gare LGV de Creil).

→ Un paysage exceptionnel: la variation de la topographie, les terres fertiles du plateau, les paysages humides des étangs et des bassins, les forêts domaniales offrent dans l'épaisseur de la vallée une diversité de situations à la richesse environnementale.

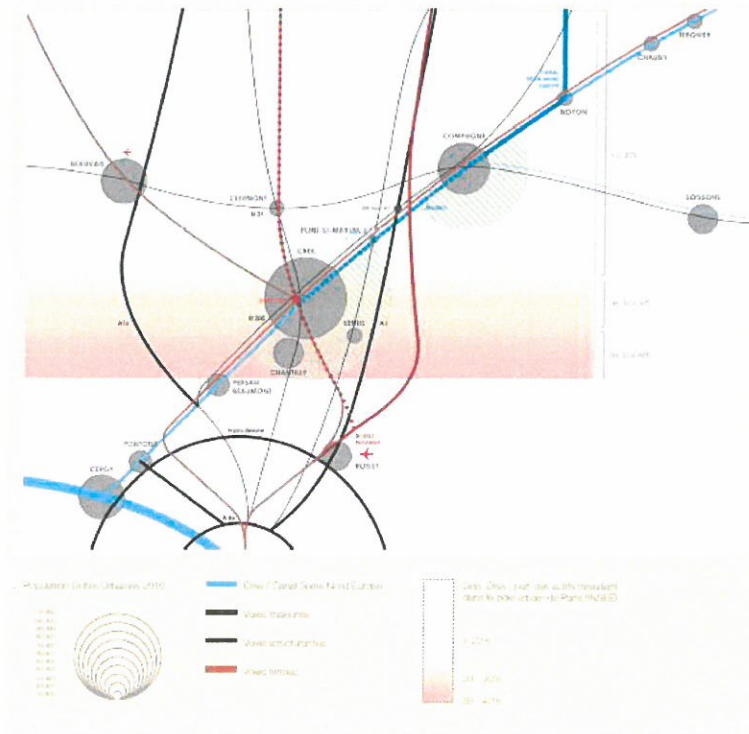


Figure 2 Territoire interconnecté à l'échelle métropolitaine

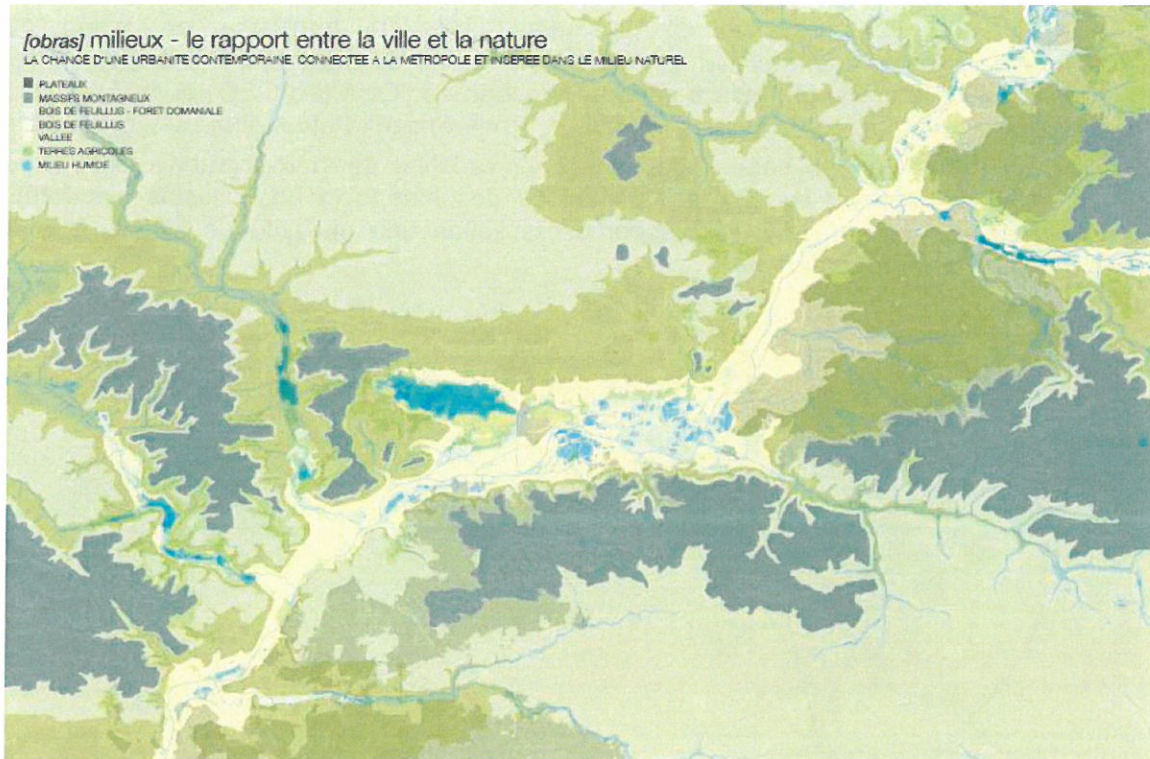


Figure 3 Paysages et géographie exceptionnels

Des dysfonctionnements

- L'urbanisation grandissante sur les plateaux au détriment des terres agricoles: la saturation supposée du fond de vallée force la ville à s'étaler sur le plateau. Les terres agricoles fertiles représentent une ressource économique et paysagère qui est sous-évaluée dans les perspectives de développement.
- Un usage de modes actifs limité et les modes routiers sont privilégiés, phénomène lié à l'urbanisation qui gagne les plateaux qui sont peu desservis par les transports en commun.
- Si la gare de Creil et son étoile ferroviaire sont identifiées comme point d'entrée majeur du territoire, son alliance avec les gares de Pont-Sainte-Maxence et Compiègne n'est cependant pas suffisante pour ponctuer la vallée. Il est nécessaire d'identifier des points intermédiaires avec une identité, une vocation, une spécificité, à l'échelle du continuum urbain.
- Une organisation des activités économiques sans stratégie globale: l'implantation des activités répond assez peu à une vision stratégique d'ensemble.

L'exposition aux risques de la vallée

Cette vallée est confrontée dans son ensemble au risque inondation - par le débordement de l'Oise, de la Brèche et du Thérain, aux mouvements de terrain - par la présence de cavités souterraines et de sols argileux, ainsi qu'aux risques technologiques par l'implantation d'usines classées Seveso. Près de 1100 hectares situés en zone inondable sont concernés par la limitation des usages et des constructions en lien avec le risque inondation. Contrairement au risque inondation constaté pour l'agglomération Tourangelle ou dans la basse vallée de l'Argens, le risque inondation est ici caractérisé par une vitesse faible, des débordements de lit et des remontées de nappes lentes. Le risque ne s'arrêtant pas aux frontières administratives, l'ensemble de la Vallée de l'Oise se heurte au risque inondation. Néanmoins, trois secteurs sont davantage concernés par des enjeux humains, économiques et environnementaux plus importants: la Communauté d'Agglomération de Creil, l'Agglomération de la Région de Compiègne, ainsi que la zone des bassins de compensation

de crue, à l'interface entre Longueuil-Sainte-Marie et Pont- Sainte-Maxence. Ces trois territoires représentent des lieux stratégiques - d'un point de vue de l'accessibilité, des équipements structurants - pour la mutation du territoire et la poursuite du développement de la vallée.

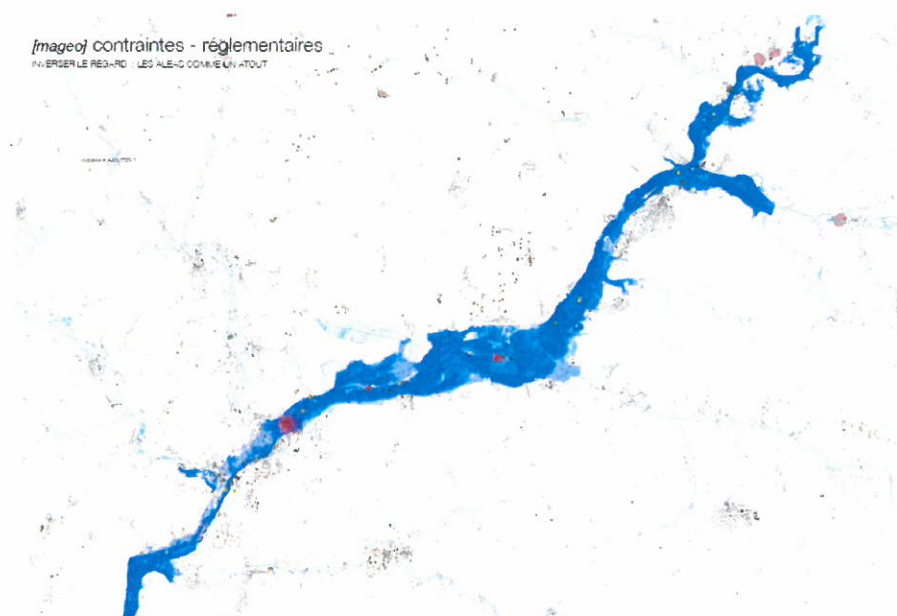


Figure 4 l'aléa inondation

Une vision unifiée face aux risques

La vallée se présente comme un système linéaire, où tout le foncier est mobilisable en fonction des contraintes d'inondabilité, des besoins de préservation de la nature et de l'activité agricole. Selon les contraintes, on peut imaginer de répartir les projets sur la longueur du territoire: la vallée est constituée d'une séquence de noyaux urbains, d'industries, de forêts et d'espaces naturels ; ce qui pourrait se traduire par une solidarité de fait sur les 40 km entre Compiègne et Creil. L'idée est de penser le territoire sur toute sa longueur. La vallée est loin d'être saturée comme peuvent l'être d'autres vallées industrielles, ce qui laisse de la marge de manœuvre pour envisager une répartition réfléchie du développement économique et urbain, à l'échelle de la vallée, en tenant compte de la contrainte des crues.

Dès il est apparu contradictoire de souhaiter urbaniser les plateaux ou les coteaux, desservis principalement par la voiture et à vocation actuellement naturelle ou agricole. En effet, la vallée a la chance de présenter un chapelet de communes organisées autour des gares, où la majorité des espaces urbanisés se trouve à moins de 3 km d'une gare. Cette situation est exceptionnelle et pourrait devenir exemplaire dans les années à venir si un système de rabattement cohérent est imaginé à l'échelle de la vallée.

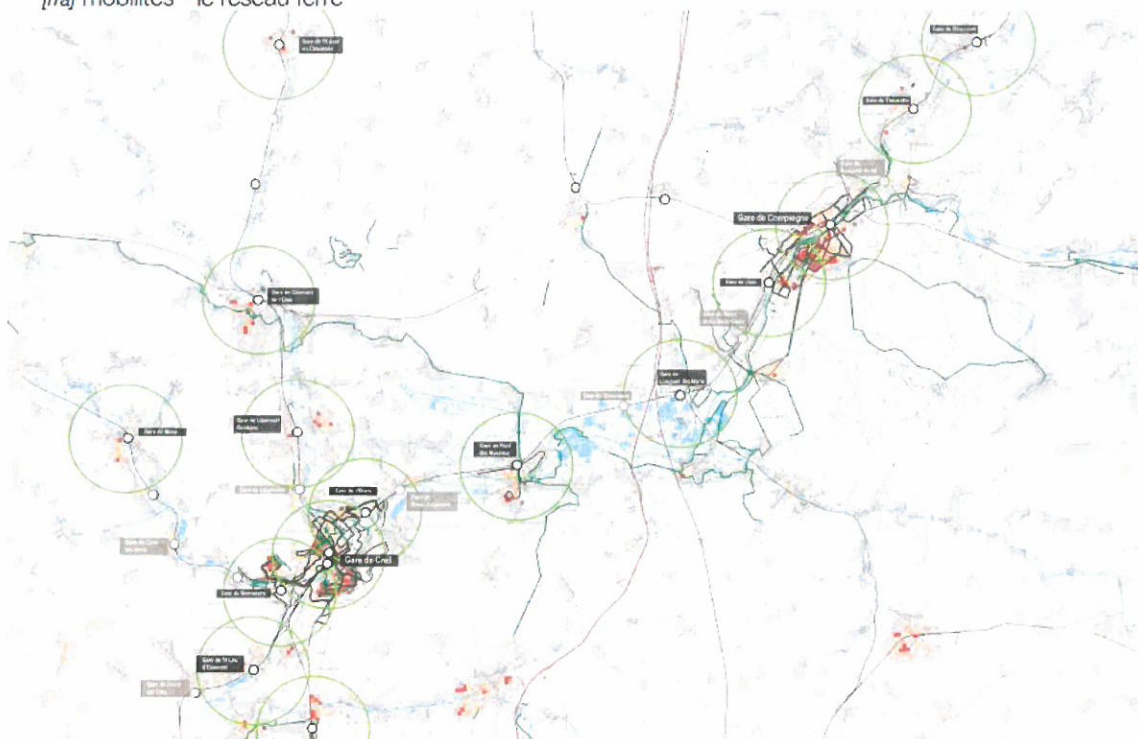


Figure 5 gares et distance des 3 km, distance de proximité urbaine (5-10min à vélo)

Trois situations existantes ont ainsi été explorées pour imaginer des solutions:

- Les zones urbaines de centre inondées : il faut y adapter les solutions à l'existant
- Les zones économiques inondées : il faut les rendre plus résilientes
- Les zones nouvelles à conquérir (quartiers gares notamment): il faut y proposer de nouvelles formes urbaines et constructives.

Dès lors, cette vision unifiée face aux risques a permis d'envisager un projet de réappropriation du fond de vallée, secteur stratégique pour la densification de l'habitat, la pérennisation des activités économiques et la valorisation des zones humides et du paysage ouvert caractéristiques de la vallée.

L'objectif de la stratégie consiste à réactiver « l'archipel métropolitain » de la vallée de l'Oise, tout en conservant ses atouts paysagers :

- en favorisant le renouvellement et l'intensification urbaine autour des gares, en dialogue avec les centralités existantes et en interface avec l'Oise ;
- en préservant la vocation économique des grands fonciers qui sont connectés sur l'Oise et qui sont bien desservis par la route et le fer ;
- en innovant en termes de dispositifs d'aménagement économique et résidentiel.

Adapter les solutions au risque : la résilience temps long

L'unité du territoire face au risque permet d'envisager un projet global de réappropriation du fond de vallée, secteur stratégique pour la densification de l'habitat et la pérennisation des activités économiques. S'agissant de crues et de remontées de nappes lentes, la résilience temps long est à privilégier. Cette résilience temps long peut se manifester notamment par la mise en œuvre de projet où l'eau fait partie intégrante du projet, où les aménagements laissent couler l'eau en temps de crues et où les bâtiments pour la plupart sont construits de manière à laisser un rez-de-chaussée perméable. Cette notion de résilience est assujettie à la gestion de l'accessibilité des sites, à évacuer en cas d'impossibilité d'assurer les déplacements vers les lieux de vies et vers les services de première nécessité - notamment

les hôpitaux. La notion d'accès réseaux primaires - eau et électricité même de façon dégradée - est aussi une question à prendre en compte. Dans la mesure où s'il est possible aux habitants du rester vivre sur place pendant l'épisode de crue, le principe de résilience temps long implique la possibilité d'accéder à l'eau et à l'électricité même en mode dégradé.

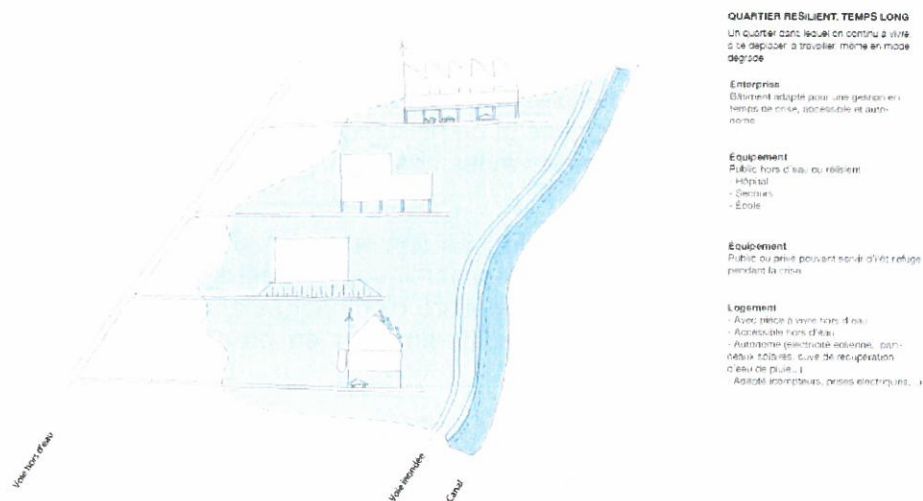


Figure 6 Schéma d'un quartier résilient temps long

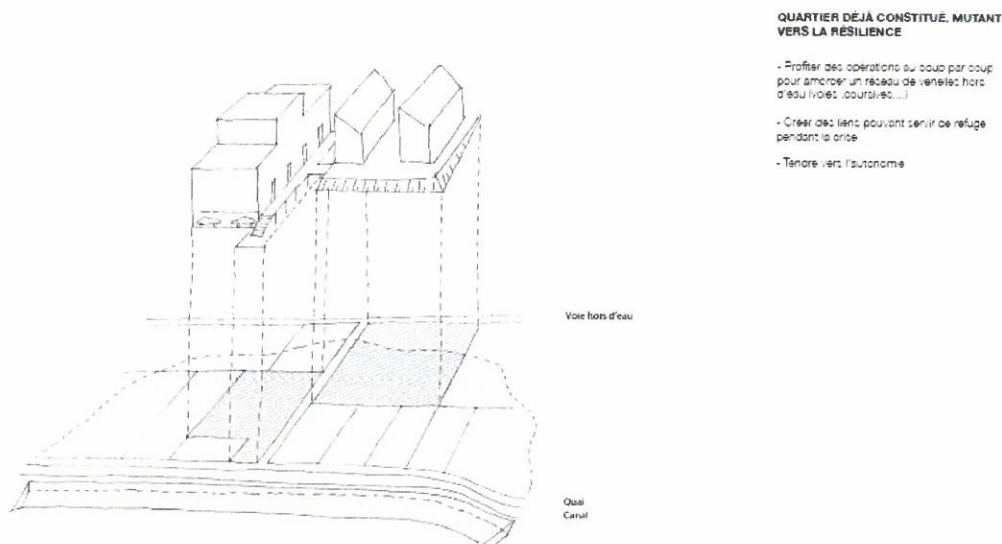


Figure 7 Dans un quartier existant: créer des voies hors d'eau

3. Axes de la stratégie

Les trois axes de développement de la stratégie

- Conforter la vallée autour de son activité économique industrielle et d'innovation en réinterrogeant les cartes d'aléas à l'échelle de toute la vallée pour identifier des terrains potentiellement urbanisables, en explicitant les conditions d'urbanisation.
- Compléter les activités économiques par des activités de tourisme en lien avec le patrimoine, le cadre de vie et les valeurs paysagères.
- Travailler autour d'une offre résidentielle en zone inondable qui prenne en compte les risques (inondation, technologiques et de pollution), tout en respectant les exigences patrimoniales et environnementales et les besoins de mobilité.

L'objectif de la démarche a été de s'atteler, en lien avec les élus, à des problématiques complexes, ici la valorisation du foncier économique en périmètre contraint, pour faire évoluer la doctrine et la réglementation en matière d'aménagement du territoire. L'objectif a été de trouver des moyens de construire différemment en prenant toute la mesure des risques présents (principalement inondation).

Le projet de développement de la vallée

1. Construction d'une vision unifiée à la grande échelle

L'Atelier a permis de produire une cartographie unifiée des caractéristiques du site à la grande échelle pour faire la démonstration de l'imbrication des fonctionnalités diversifiées et des atouts du territoire : atouts paysagers, multi fonctionnels (habitat, emplois, déplacements, loisirs). Cette approche a permis de mettre en évidence une "figure" d'archipel connecté ayant du potentiel de développement y compris en zone inondable, sans en augmenter sa vulnérabilité.

Aujourd'hui, les grands sites industriels et d'activités implantés au fond de la vallée empêchent un développement continu du système végétal entre les différents cours d'eau. Une nouvelle structure paysagère doit assurer cette continuité par une promenade principale le long des berges de l'Oise. Cette ossature principale pourra être déclinée par un maillage secondaire rendant les sites à vocation économique plus perméables, traversables et mieux connectés à la gare et à la rivière, les zooms permettent de dessiner le maillage secondaire possible.

Cette approche a permis de décider conjointement entre élus et acteurs techniques de s'efforcer de ne plus construire sur les plateaux, riches en production agricole et participant au paysage caractéristique de la vallée. Le projet a permis également d'imaginer des dispositifs constructifs adaptés aux typologies des fonciers potentiellement disponibles, suivant leur degré de contrainte et suivant le type de programmation.

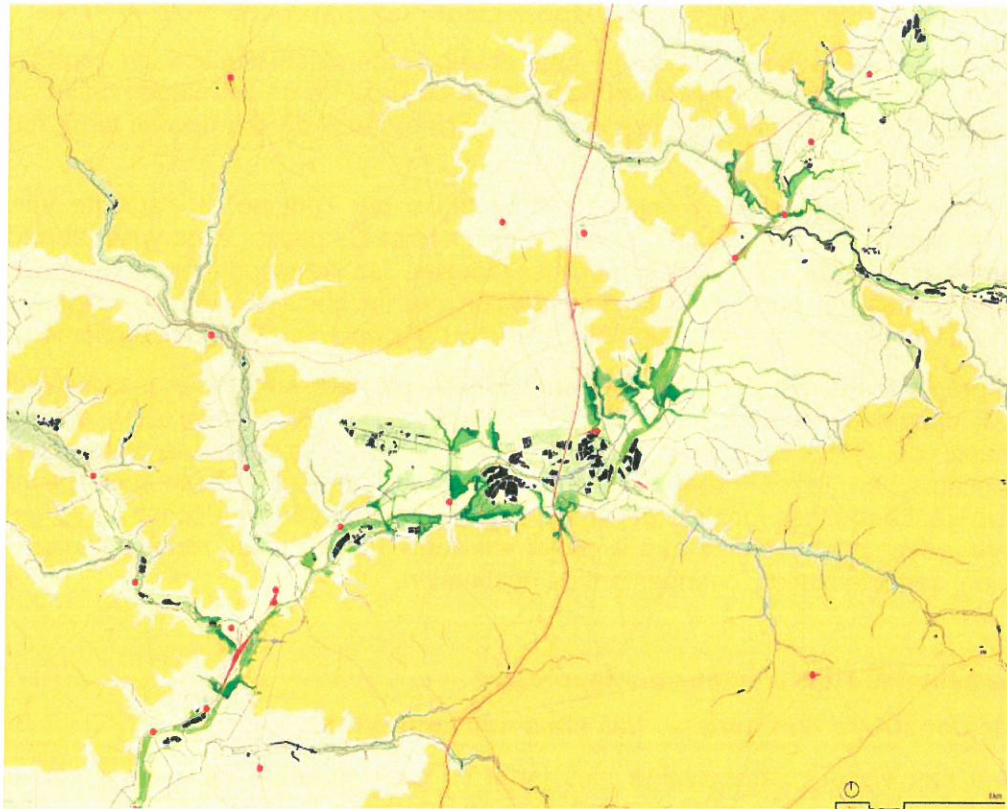
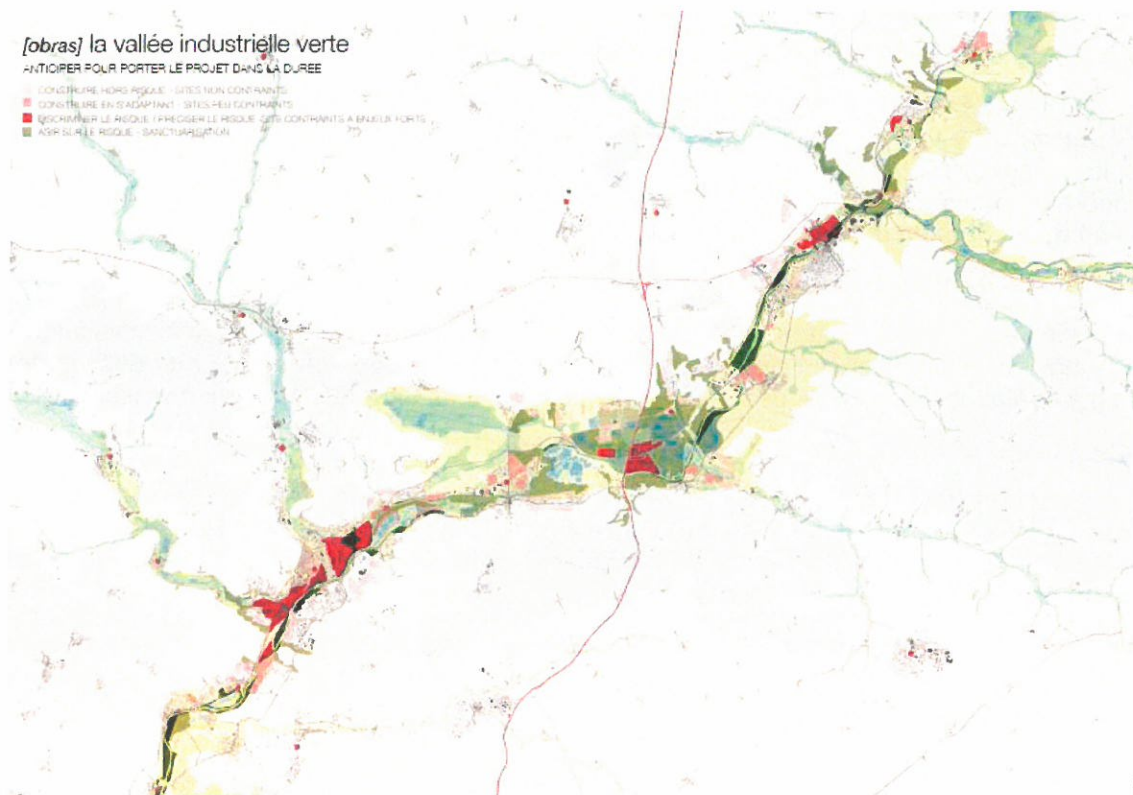


Figure 8 Structure paysagère continue le long de l'Oise



ure 9 Diversité des situations face au risque inondation

Fig

2. Identification des lieux clés de développement : une approche multi-critères

L'Atelier a été l'occasion d'envisager une possible ré-industrialisation du territoire pour laquelle la préservation de grandes plates-formes pourra être un avantage concurrentiel de la vallée de l'Oise, notamment en lien avec ses bons réseaux de connexions ferré, routier ou fluvial.

Une cartographie des sites à enjeux a été établie par l'équipe. Il s'agit de sites bien connectés et équipés, présentant des qualités en termes de paysage, de vues, et participant d'un projet global qui valorise les mobilités douces, les transports ferrés et fluviaux; ou encore des sites qui privilégient la reconversion des friches ferroviaires, économiques et industrielles localisées stratégiquement en cœur ou aux abords même des agglomérations.

Les différents territoires identifiés sont caractérisés par leur surface, leur classification ou non aux documents d'urbanisme (PLU/SCOT), ou encore leur soumission à un ou des règlements de PPR. La partie diagnostic fait un état des lieux de leurs qualités et inconvénients, en terme urbain, nuisances, qualité des sols, ressources paysagères, accessibilité. La maîtrise foncière et l'usage actuel y sont également décrits. La partie enjeux présente le type d'intervention que le projet envisage: densification, renouvellement urbain, extension, sanctuarisation, changement de destination.

Classement des sites à enjeux par typologies

Type 1: Construire hors risque - Les sites non contraints

Grâce à une vision métropolitaine plus large et non focalisée uniquement sur les sites proposés assujettis à des PPR, la possibilité de conquérir d'autres territoires plus adaptés pour repositionner les programmes est possible. Les espaces « résiduels » et les grandes poches en entrée de ville sont alors valorisés.

Type 2 : Construire en s'adaptant- Les sites peu contraints

Les territoires à enjeux majeurs si bien situés – et notamment à l'échelle métropolitaine – qu'il convient d'y trouver une réponse pour en réduire la vulnérabilité face à un aléa donné. Ce qui veut dire que le territoire peut être plus résistant et/ou plus résilient dans une temporalité donnée. On doit alors faire appel à des solutions techniques innovantes dans l'aménagement et/ou dans les modes constructifs.

Type 3 : Discriminer/Préciser le risque – Les sites très contraints

Les territoires à enjeux majeurs et si bien situés – et notamment à l'échelle métropolitaine – qu'il convient d'y diminuer l'aléa (par dépollution des sols par exemple, par des études complémentaires pour affiner des périmètres plus ou moins contraints) ou de préciser l'aléa.

Type 4 : Agir sur le risque – Les sites très contraints

- La sanctuarisation foncière définitive positive. Il s'agit de territoires soumis aux risques donc protégés et sauvegardés, qui permettent d'avoir une vision positive du risque: respiration, dégagement dans le tissu, continuités écologiques. Ces territoires n'ont pas pu être urbanisés ce qui est bénéfique au fonctionnement de la vallée.

- Les réserves, il s'agit de territoires à sanctuariser mais non définitivement. Les terrains restent potentiellement disponibles et donc «urbanisables». Les solutions sont à venir ou alors les dispositifs sont en cours d'opération (dépollution des sols, question de phasage sur le long terme).

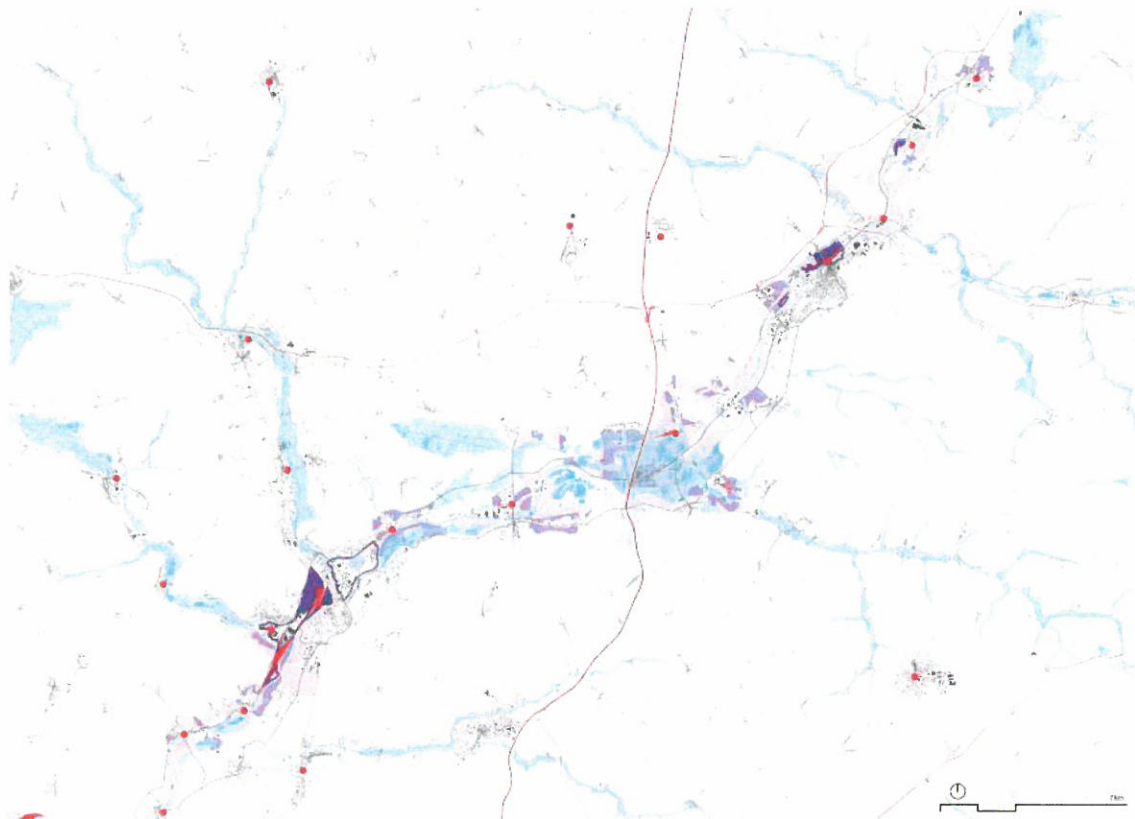


Figure 10 Sites à enjeux pour le développement dans la vallée

3. Les zooms: des dispositifs urbains et constructifs qui tiennent compte du risque inondation pour des sites à vocation économique et résidentielle

Les zooms sur trois parties du territoire ont permis d'examiner les axes de la stratégie à une échelle allant jusqu'au quartier pour différentes typologies de territoires et de rentrer dans les propositions de dispositifs d'aménagement innovants en situation de risque inondation. Les solutions proposées sont de type :

- principes généraux : accessibilité des voies pour améliorer la résilience des sites ; améliorer la résilience du territoire dans son ensemble et ne pas contraindre davantage le paysage de l'eau, de l'Oise canalisée et de ses affluents, mais au contraire sanctuariser certains sites pour « faire vivre » le paysage de l'eau.
- propositions sous forme de dispositifs constructifs pour guider l'aménagement d'un site économique en prenant en compte le risque : lien entre programmation, vulnérabilité du site et dispositif à mettre en œuvre. L'approche préconisée est celle du cas par cas et du sur mesure, en intégrant la présence de l'eau pour les parties non stratégiques du site considéré ;
- dispositifs constructifs innovants pour habiter au bord de l'eau : imaginer des opérations d'aménagement phasées dans le temps qui intègrent la circulation de l'eau au cœur même des îlots tout en réduisant la vulnérabilité des quartiers et l'exposition des habitants au risque.

Zoom 1 : Requalifier les deltas industriels creillois

Ce zoom présente les communes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise. Ce fragment de territoire se développe depuis la gare de Rieux jusqu'au petit Thérain.

L'importance paysagère du site se traduit par la présence de jardins familiaux en bord de l'Oise, promenade sur les berges (discontinues actuellement), passage de la Trans'Oise à proximité, et un corridor écologique de part et d'autre de la commune de Creil. Une première ossature paysagère se dessine structurant le territoire et reliant les plateaux agricoles alentours entre eux par de grandes transversales. Les sites économiques dont il faut penser la mutation se situent dans cet écrin.

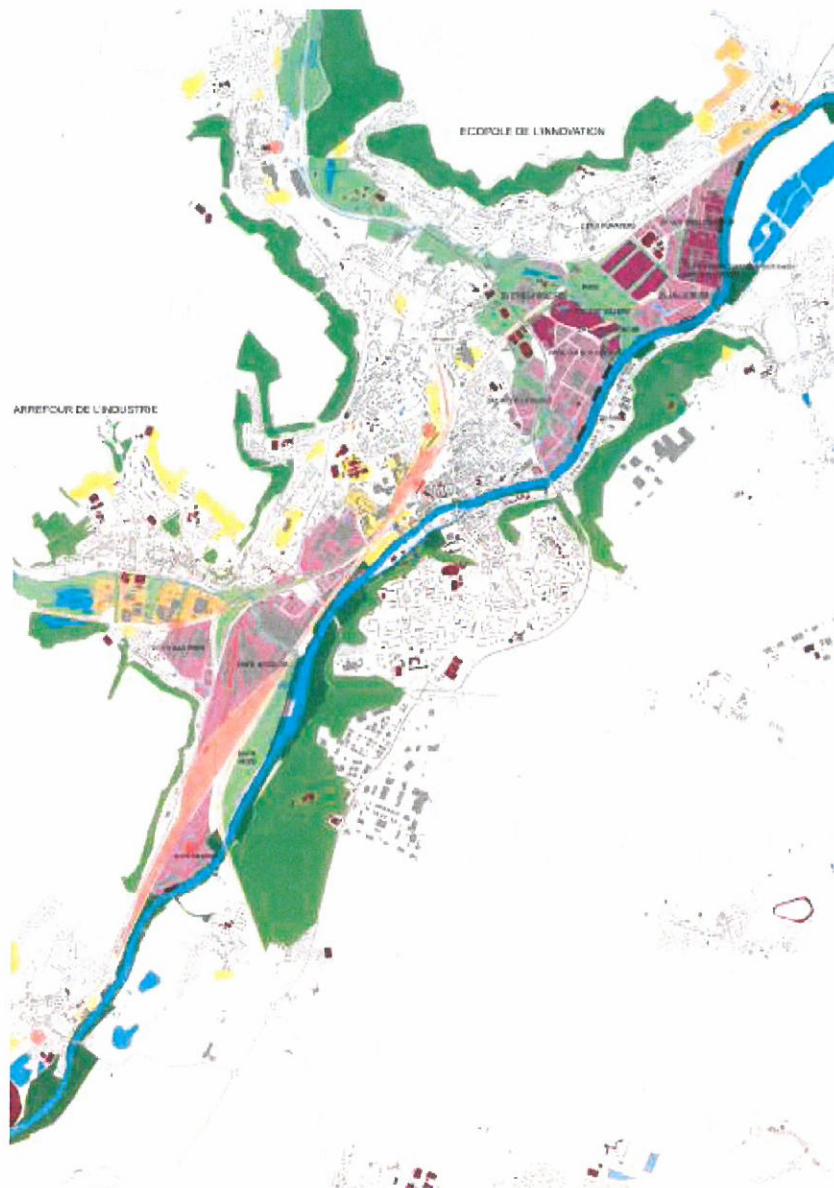


Figure 11 Zoom sur le secteur du Creillois



Figure 12 Parc du Thérain relié à l'ossature principale paysagère

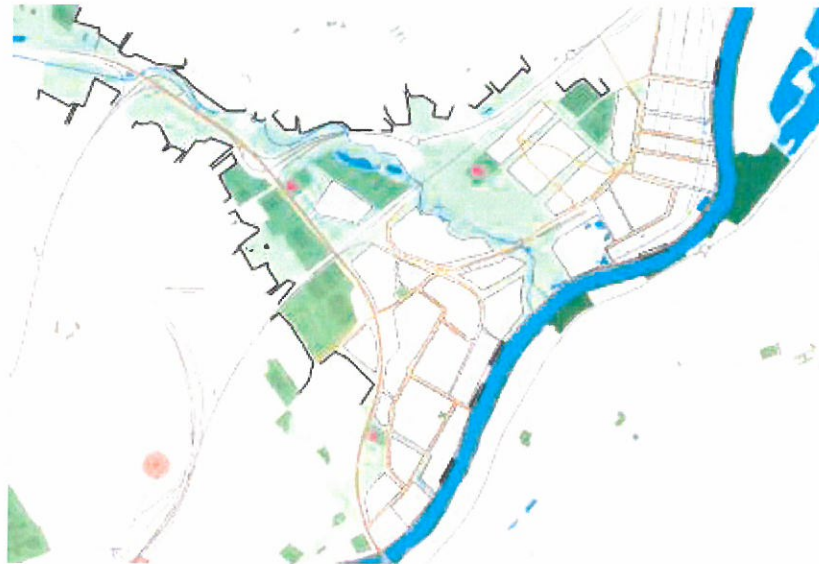


Figure 13 Parc de la Brèche relié à l'ossature principale paysagère

Propositions pour le parc du Thérain

La vocation du parc est économique, mais des mutations sont en cours ; les propositions consistent à créer un maillage du site pour relier le parc à la gare et le rendre plus poreux et fonctionnellement plus mixte.

[obras] zoom 1 le Parc du Thérain

SITUATION AXONOMETRIQUE : HABITER AU BORD DE L'EAU

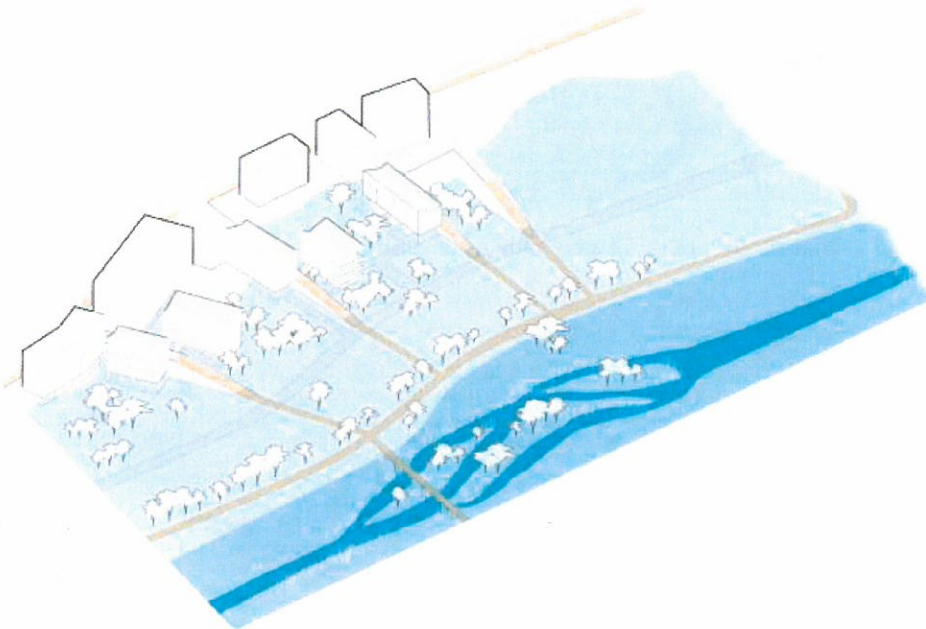


Figure 14 Schéma de quartier résilient au bord de l'eau

Propositions pour le parc de la Brèche

Il s'agit de considérer les sites à vocation économique dans leur spécificité de situation, d'exposition aux risques (de pollution, technologique, d'inondation) et choisir si possible une programmation qui s'adapte à l'aléa. La reconversion passe par de nouvelles formes d'utilisation des sols, et le développement de programmes de type IPHE (Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises) pour favoriser la structuration et le développement des filières (chimie verte, logistique, construction durable, transition énergétique, etc.). Plusieurs références ont été présentées pour illustrer cette reconversion possible.

Référence 1 : ENERGY HILL GEORGSWERDER - HAMBOURG

Le site d'enfouissement Georgswerder (terril toxique) a été transformé en une colline productrice d'énergie. Il fournit environ 4000 foyers en électricité en utilisant l'énergie éolienne et l'énergie solaire. La colline en elle-même est également une source d'énergie puisque le méthane produit par les déchets enterrés est récupéré et exploité. En plus d'être ainsi devenu un espace fonctionnel de production d'énergie, la colline, traversée par un cheminement piéton, est un lieu de destination et de promenade pour les habitants d'Hambourg. L'aménagement paysager - minimal - a en partie été pensé pour ces propriétés de phytoremédiation.



Ce projet pourrait inspirer l'action à mener sur le crassier de l'éco-pôle Nogent/Villers, de manière à faire de cet espace central à l'échelle de la zone (et au-delà, Parc de la Brèche), non plus un refouloir qui fonctionne comme un espace tampon, mais au contraire comme un lieu emblématique de la réunion des deux pôles économiques de Nogent et de Villers.

Référence 2 : CITÉ ARTISANALE - VALBONNE

Cette cité artisanale est remarquable de part sa compacité et sa qualité architecturale. Elle accueille des activités artisanales dans des locaux modulables de 50 m² (cellule de base) à 300 m². Chaque module dispose d'un espace de type local d'activités en rez-de-chaussée et d'une mezzanine de bureaux. La cour de service permet de limiter et de mutualiser les espaces de stationnement en intériorisant les « nuisances » induites ; c'est ainsi que ce programme a été développé à l'intérieur d'un quartier résidentiel.



Des typologies de ce type (locaux pour TPI-PMI) pourraient être développées à l'intérieur des territoires économiques comme l'éco-pôle de Nogent/Villers de manière à permettre le maintien de l'activité sur ce secteur de renouvellement mixte en créant ainsi de nouveaux rapports de proximité fonctionnelle en cœur de ville.

Zoom 2 : Secteur des bassins. Concilier enjeux écologiques et économiques

Ce secteur est situé idéalement au carrefour de la route, du rail, du système fluvial, desservi par une gare: un des seuls sites de cette importance dans le bassin parisien. De toute évidence, c'est un enjeu majeur, ceci d'autant plus que les enjeux économiques sont

métropolitains. Il a été dénommé lors de l'Atelier le Hub « triple-play » de Longueuil-Sainte-Marie.



Figure 15 Le hub de Longueuil-Sainte-Marie

Dans un premier temps, le projet valorise les contraintes écologiques, identifie chaque bassin par sa fonction actuelle, et propose alors un principe d'aménagement qui pourrait en plus des enjeux de développement économique, améliorer la situation environnementale du grand site et la résilience. Les propositions ont porté sur les conditions de la mise en œuvre de l'accessibilité du site par la voirie principale rendue hors d'eau. Les propositions les plus importantes ont porté sur les principes d'occupation résiliente des sites à vocation économique en zone inondable suivant la logique qui combine :

- un programme, une activité économique dont certaines composantes peuvent être inondées, certaines sont plus résilientes que d'autres.
- une étude de l'inondabilité potentielle possible sans nuire à l'activité, identifier des zones de compensation ;
- une solution technique constructive adaptée aux besoins de l'activité (pilotis, étages, RDC inondables,...), ou remblai (pour la logistique notamment). Les quais de livraisons par exemple peuvent être inondés pendant la crise.

Cette logique peut permettre de limiter les coûts de remblai, de dispositif constructif lorsque l'activité industrielle ou de logistique le permet, sans augmenter la vulnérabilité du site. Cette logique de programmation du site à la grande échelle, permet des ajustements site par site et évite la solution unique financièrement coûteuse de protection uniforme (digue ou remblai).

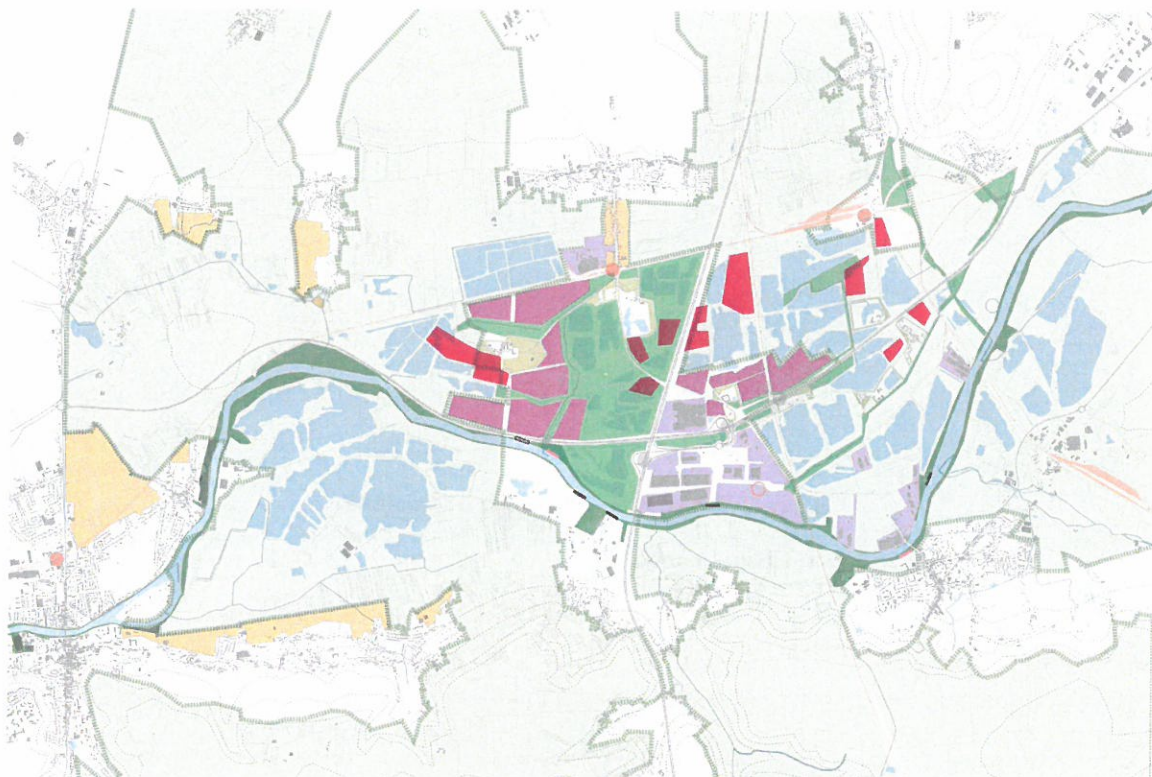


Figure 16 Bassins du secteur de Longueil-Sainte-Marie : zonage pour le projet

Une première approche a permis de déterminer des zones (en rouge sur la cartographie ci-contre) qui pourraient être utilisées pour compenser les aménagements réalisés sur les zones de couleur violette. Cette logique doit se vérifier au regard du PGRI du bassin Seine Normandie.

Exemple de sites à vocation économique nécessitant un remblaiement partiel

Dans les 2 exemples ci-dessous (dans la ZAC Paris Oise et la plateforme multimodale de Dourges), le pourcentage de terrain nécessitant d'être remblayé varie de 55 à 63 %). Ce pourcentages peuvent être mis en regard du pourcentage de terrain habituellement inoccupé sur les parcelles dédiées à la logistique, et qui ne nécessite pas d'être remblayé: Il s'agit des reculs imposés par la réglementation sur les incendies, des surfaces imposées pour des quotas d'espaces non imperméabilisés, etc.



Figure 17 : Surface: 40 ha, bâtiments: 13 ha (32%), quais, voiries: 8 ha (22%)



Figure 18: Surface: 34 ha : bâtiments: 13 ha (40%), quais, voiries: 8 ha (23%)

[obras] zoom le Hub Triple Play Nord Europe
SITUATION AXONOMETRIQUE : UNE ZA EN ZI

AUJOURD'HUI
MODE DE FABRICATION ET DE DECOUPE
TRADITIONNELLE D'UNE ZA

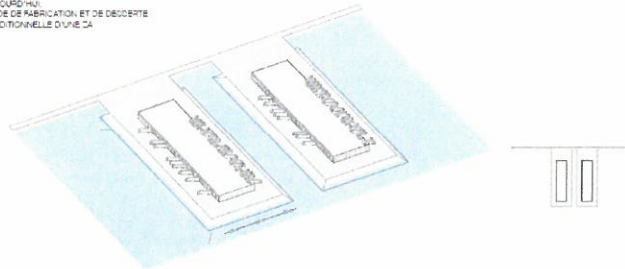
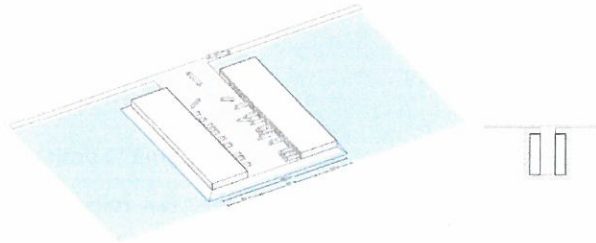


Figure 19 Schéma zone logistique traditionnelle

[obras] zoom le Hub Triple Play Nord Europe
SITUATION AXONOMETRIQUE : UNE ZA EN ZI

PROPOSITION ALTERNATIVE



[obras] zoom le Hub Triple Play Nord Europe
SITUATION AXONOMETRIQUE : UNE ZA EN ZI

PROPOSITION ALTERNATIVE

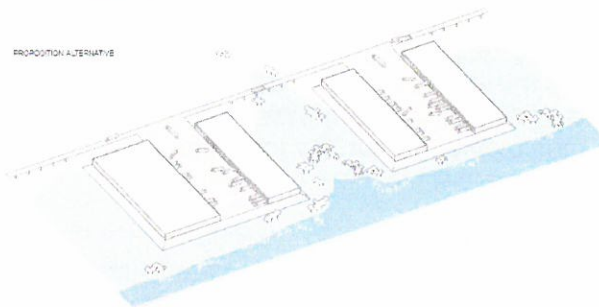


Figure 20 Schéma zone logistique, aménagement alternatif

Zoom 3 : Mettre en résonance les deux rives de l'Oise : le compiégnois

A l'image du travail fait sur l'agglomération Creilloise, c'est-à-dire la mise en place d'une ossature paysagère définie par les contraintes écologiques de continuités vertes et bleues et de continuités de parcours des mobilités douces (promenade sur berge, lien rive droite rive gauche, continuité des pistes cyclables entre les réseaux primaires le long de l'Oise et secondaire en arrière pays...), sur ce secteur de l'agglomération de la région de Compiègne, le principe d'aménagement tente de mettre en résonance les deux rives.

La ville de Compiègne et ses communes voisines se développent le long du fleuve de l'Oise et de ses affluents (l'Aronde et l'Aisne) qui les traversent, et sont agrémentées des paysages protégés des forêts domaniales. La structure paysagère principale est une épaisseur qui longe les berges de l'Oise et s'étend jusqu'aux voies ferrées. Cet entre-deux pourrait accueillir, en plus des aménagements « technopolitains » (Venette), des opérations résidentielles, profitant de la proximité avec les gares et des vues sur le paysage de bord de l'eau. Cette alternative demande de relocaliser les activités en place en leur proposant une meilleure situation et d'étudier des dispositifs architecturaux innovants pour palier aux risques d'inondations. Le paysage du coteau constitue la lisière nord de la ville qui s'étend et se développe à travers les deux zones d'activités existantes de part et d'autre de l'agglomération. Des dispositifs constructifs innovants à l'échelle du quartier et à l'échelle des îlots ont été proposés pour les zones résidentielles exposées à des risques. Il s'agit de pouvoir assurer une accessibilité même en période de crue -aller travailler, faire ses courses, assurer l'accès des secours sans augmenter la vulnérabilité.

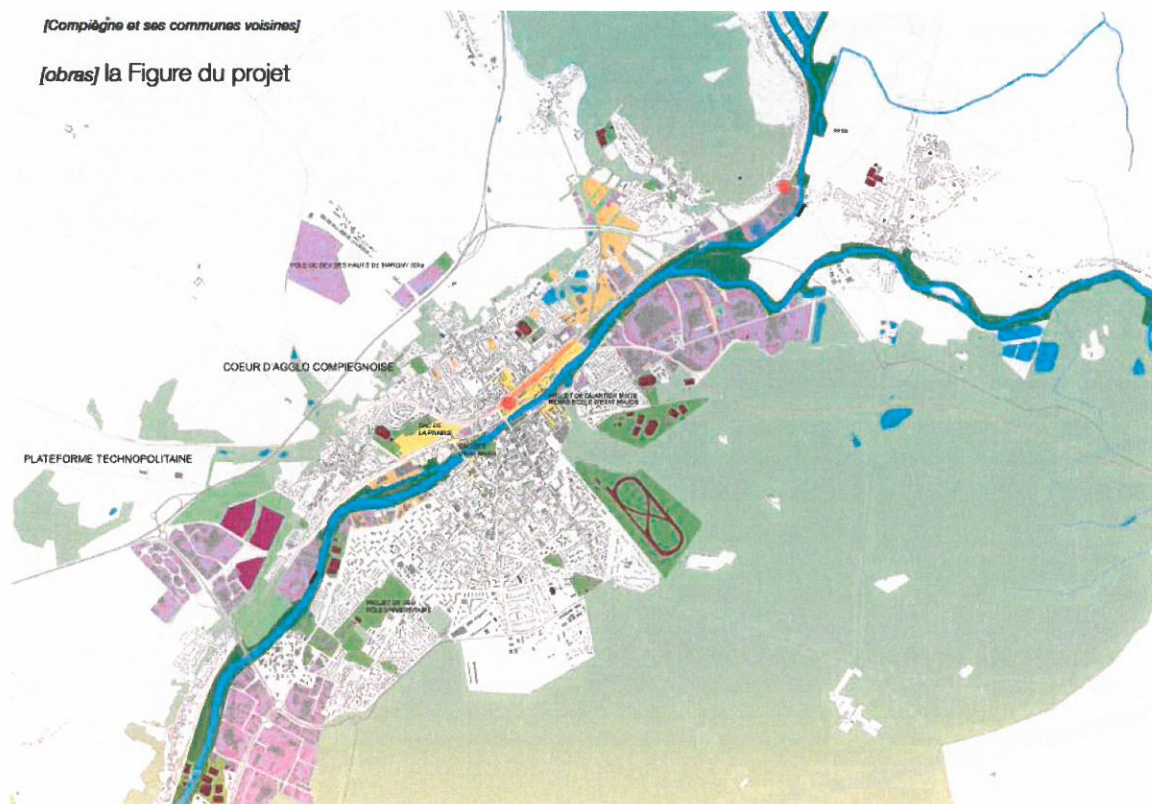
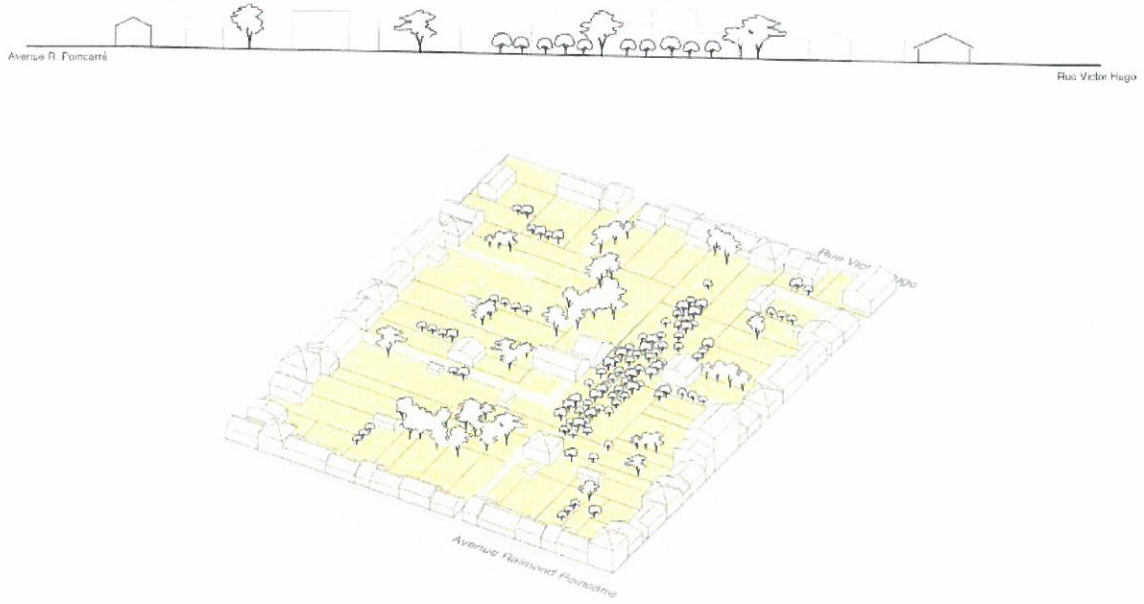
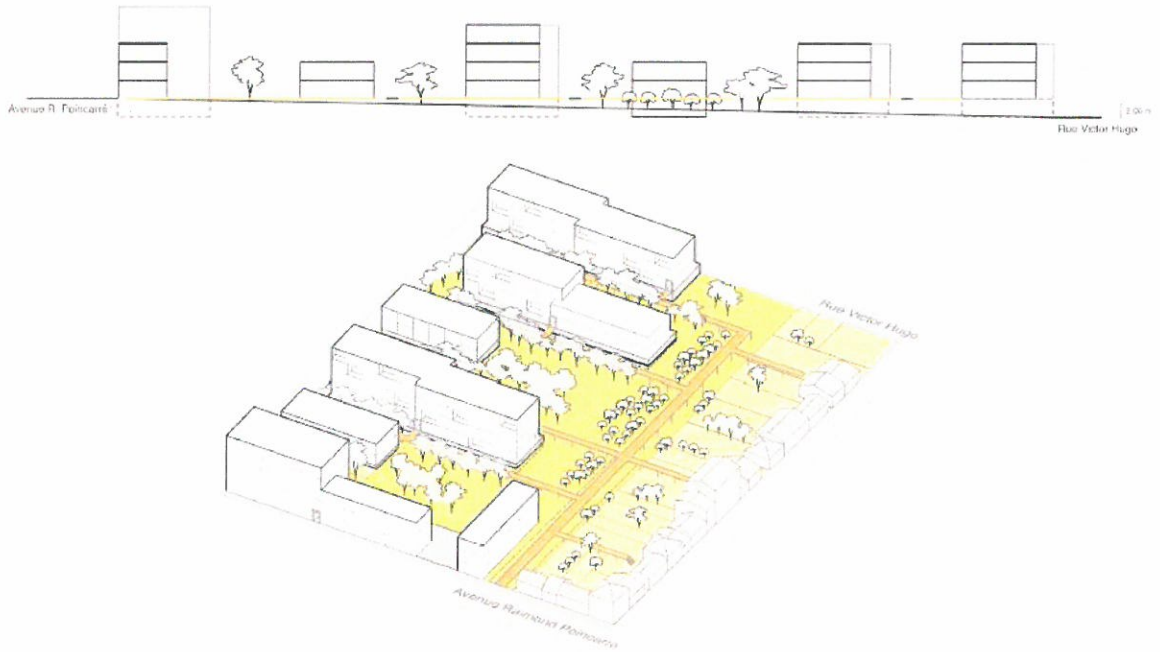


Figure 21 Projet pour le secteur de Compiègne

SITUATION AXONOMETRIQUE : HABITER EN QUARTIER DE GARE EN ZI



SITUATION AXONOMETRIQUE : HABITER EN QUARTIER DE GARE EN ZI



SITUATION AXONOMETRIQUE : HABITER EN QUARTIER DE GARE EN ZI

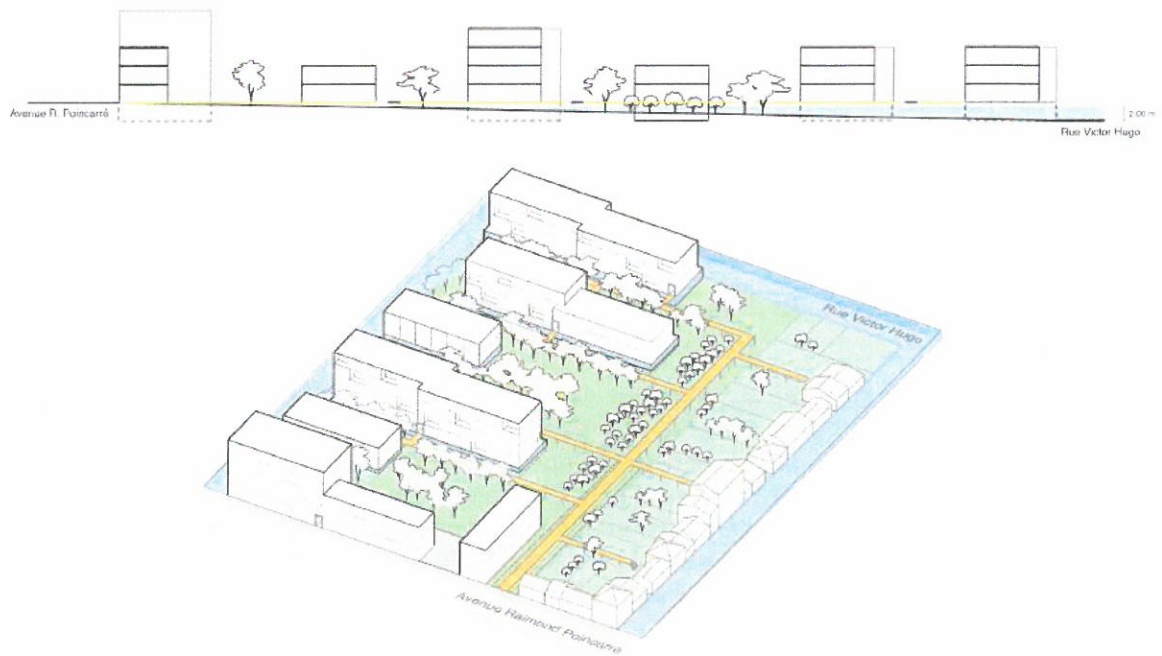


Figure 22 Schémas d'aménagement de quartier de gare en zone inondable, exemple de l'îlot Av. Poincaré

4. Les actions à mettre en place

1. Mise en place d'une gouvernance locale à l'échelle du territoire stratégique

La vallée de l'Oise est concernée par plusieurs démarches conduites en parallèle. Celles-ci vont prendre en compte les propositions de l'Atelier en termes de vision globale et de solidarité territoriale face aux risques.

1.1 La révision des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) des rivières de l'Oise et de l'Aisne

La révision des PPRI Oise/Aisne en amont de Compiègne, Compiègne / Pont-Ste-Maxence et Brenouille / Boran-sur-Oise est en cours d'élaboration. Dans un souci de cohérence, un seul modèle hydraulique a été réalisé pour l'ensemble des vallées de l'Oise et de l'Aisne, permettant de définir un nouvel aléa. Ayant connaissance de ce nouveau risque et, en attendant la rédaction des règlements et l'approbation des PPRI, le préfet a validé et communiqué aux élus concernés une doctrine applicable au droit des sols, dans l'attente de la définition de la réglementation. Celle-ci prévoit que seuls les projets situés en zone déjà urbanisée et pour laquelle la hauteur d'eau est inférieure à un mètre en cas de crue centennale seront acceptés, à condition que le niveau plancher utile ou habitable soit situé au-dessus de la hauteur d'eau maximale.

1.2 Les territoires à risque important d'inondation (TRI)

Deux territoires pour lesquels il existe un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale, voire européenne ont été définis dans l'Oise: le TRI de Creil (14 communes, appartenant à 4 EPCI) et le TRI de Compiègne (18 communes, appartenant à 4 EPCI). Sur chacun de ces TRI, des stratégies locales doivent être élaborées par leurs parties prenantes. Il s'agit de mettre en place des mesures concertées pour réduire les conséquences d'inondations et permettre le développement du territoire, à travers un ou plusieurs plans d'actions de prévention des inondations (PAPI). Un arrêté préfectoral a été pris afin de définir les parties prenantes concernées par l'élaboration de la stratégie locale de chacun des TRI.

L'atelier national a permis par sa démarche à la grande échelle, en réunissant les élus et les techniciens du territoire, d'intégrer la valorisation du foncier économique en périmètre contraint, à des problématiques complexes d'aménagement et de valorisation de l'ensemble du site de la vallée. Cette approche a permis de faire évoluer la doctrine et la réglementation en matière d'aménagement du territoire, son objectif étant de trouver des moyens de construire différemment en prenant toute la mesure des risques présents.

Pour conduire ces différentes démarches de manière cohérente, il est proposé de constituer un « atelier local » dont l'objectif est de proposer un règlement de PPRI qui préserve la sécurité des populations tout en permettant le développement des sites stratégiques de la vallée.

Il est ainsi proposé, en lien avec la définition des stratégies locales des deux TRI:

- le comité de pilotage de définition des stratégies locales de chacun des deux TRI est l'instance choisie pour la gouvernance. Il constitue l'instance décisionnelle concernant les questions relatives aux différentes démarches en cours ; un comité de pilotage commun aux deux TRI sera réuni pour conduire les réflexions à l'échelle de la vallée ;

- deux ateliers de travail sont constitués, pour chacun des deux territoires, sur la base des comités techniques définis dans l'arrêté désignant les parties prenantes de chaque TRI ;
- l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée fait le lien entre les deux territoires et travaille en collaboration avec le bureau d'études SAFEGE, en charge de la révision des trois PPRI, l'Entente Oise Aisne en charge de la stratégie des TRI et la DDT, pour définir les enjeux à l'échelle la vallée.

Ainsi, la gouvernance mise en place dans le cadre des TRI peut servir de support pour la mise en place des actions de tous les axes de la stratégie du territoire, en proposant des partenaires différenciés porteurs du projet suivant les domaines présentés ci-après.

2. Favoriser le développement économique

Objectif principal: développer les emplois en jouant sur les différents leviers de développement (technopolitains, industriels, logistiques)

2.1 Accompagner la transformation d'un territoire et ses grands projets infrastructurels que sont : la Ligne LGV Paris-Amiens (future gare LGV de Creil), le Canal Seine-Nord-Europe, et la Mise au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) avec le développement des plate-formes multimodales (Hub « triple-play » de Longueil-Sainte-Marie et celle du Noyonnais plus au nord). Ce développement de réseaux élargis et maillés (pour la voie d'eau, l'hinterland de ports intérieurs) permettra aux territoires traversés d'améliorer leur compétitivité économique diversifié.

2.2 Développer le tourisme fluvial et industriel comme axe de développement économique. Les projets de ports touristiques fluviaux du sud-est sont le port de St Leu d'Esserent et l'éco port de Creil. Ces ports peuvent s'inscrire dans des circuits "nature" en lien avec les zones humides de fortes potentialités écologiques de la vallée.

Les ports à vocation plus industrielle sont la plate-forme chimique de Trosly Breuil (Welchem) et le port de Nogent-sur-Oise permettant de retracer le passé industriel de la vallée.

2.3 Préserver la vocation des sites économiques, "grandes friches industrielles bien desservies", avec une façade sur l'Oise, bien desservis par la route et le fer, et qui ne sont pas dans un rapport direct de proximité avec les centres urbains.

Ces sites ont des vocations spécifiques de développement notamment de filières, fonctionnant, dans une logique de complémentarité, comme un écosystème technopolitain à l'échelle de la vallée.

2.4 Développer des programmes de type IPHE (Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises) pour favoriser la structuration et le développement des filières (chimie verte, logistique, construction durable, transition énergétique, etc.).

L'implantation de l'INERIS sur le territoire permet de porter des projets de développement de type "intégration des sols pollués dans les projets urbains par les plantes", de phytotechnologies (projet PHYTOSTAB), en partenariat avec la CAC et l'université de technologie de Compiègne.

2.5 Préserver le foncier agricole et forestier que sont les terres fertiles des plateaux et les forêts domaniales en bordure de vallée.

La démarche de l'Atelier a notamment permis de décider conjointement entre les élus et acteurs techniques de ne plus construire sur les plateaux.

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 2

Partenaires du projet

- L'agence d'urbanisme, les collectivités, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, la société départementale d'aménagement (SODA) : envisager le développement économique à l'échelle de l'ensemble de la vallée dans une logique d'essaimage (des développements technopolitains notamment) et de spécialisation (filiales) des territoires économiques pour qu'ils puissent fonctionner ensemble de manière complémentaire (rôle de l'Eco-parc creillois par rapport au développement technopolitain compiégnais, notamment).
- Les intercommunalités et la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, la DDT : anticiper et prioriser le développement des infrastructures portuaires.
- Les intercommunalités, la CCIO, la SODA : organiser la gouvernance des Zones d'Activités.
- Chambre d'agriculture, ONF (ou autres acteurs de gestion de la forêt) : rôle pour préserver le foncier agricole et forestier.
- Les intercommunalités, la CCIO, la SODA, l'INERIS et l'UTC : développer les projets d'IPHE.

Phasage des actions

Court terme

- Mener une étude de développement économique par filière à l'échelle de la vallée de l'Oise pour mettre en lumière les enjeux de développement partagés à l'échelle de la vallée et déterminer une stratégie commune en termes d'offre foncière.
- Divulguer le projet de territoire auprès des acteurs économiques pour faire partager la vision stratégique à l'échelle de la vallée.
- Mener une étude sur la zone des bassins pour démontrer la faisabilité de la stratégie sur cette partie du territoire: Hub «triple-play» de Longueuil-Sainte-Marie montrant son intégration au sein de la vallée en poursuivant une stratégie ambitieuse à cette échelle.

Moyen-long terme

- Traduire les éléments de la stratégie dans les documents de planification à l'échelle de la vallée.
- Affirmer à long terme, le développement du territoire à l'échelle inter-régionale (Île-de-France et Nord Pas-de-Calais)

3- Affirmer l'archipel métropolitain de la vallée de l'Oise

Objectif principal: poursuivre le développement autour des centres urbains et des pôles gares et organiser les mobilités

3.1 Affirmer le renouvellement et l'intensification urbaine autour des gares, au-delà des projets en cours à Creil et à Compiègne, en dialogue avec les centralités existantes et en interface avec l'Oise. Y développer les programmes les plus « denses » et les plus urbains (logements, bureaux, équipements).

3.2 Développer les mobilités complémentaires:

- En prenant en compte l'étude pour un aménagement et un urbanisme orientés vers le rail en Picardie de l'observatoire régional des transports de Picardie qui met en relation l'urbanisme et le transport ferré pour un aménagement durable des territoires.
- S'appuyant sur un réseau ferré existant et l'arrivée de la LGV à Creil, afin de réactiver les gares TER secondaires (Jaux, Le Meux - La Croix St Ouen, Longueuil Ste Marie,

- Chevrières, Pont Ste Maxence) et développer alors une complémentarité de rabattement: transport en commun en site propre, mobilités douces, covoiturage, etc.
- En maillant les différents réseaux de cheminements doux à vocation de loisir, de tourisme et de déplacements urbains et notamment en confortant la Trans'Oise qui est un circuit d'échelle local connecté à un système européen.

3.3 développer l'effet « feuille de lierre ». Se représenter la distance « 3km » d'une gare : distance de proximité urbaine (5-10min à vélo, facilement accessible à pied), avec des îlots redécoupés (notamment dans certaines friches d'anciennes activités liées aux gares) afin de densifier le maillage de cheminements doux. Ce mode de développement pourrait devenir exemplaire. Dans cette démarche la traversée des voies ferrées et le franchissement des rivières par des infrastructures spécifiques est à intégrer.

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 3

Partenaires du projet

- agence d'urbanisme , collectivités locales, Conseil Départemental, Conseil Régional, Autorités organisatrices de transports, SNCF réseau : prioriser les développements les plus intenses (qu'il s'agisse d'habitat collectif et/ou intermédiaire, de bureaux ou d'équipements) autour des pôles gares en interface avec les centralités existantes et l'Oise (plutôt que sur les plateaux ou sur les coteaux), identifier les liaisons prioritaires à l'échelle de la vallée (espaces desservis et circuits, modes de transport,...).

Phasage des actions

Court terme

- Partager la connaissance des différents observatoires du foncier (Oise la vallée, Etablissement Public Foncier de l'Oise,...) et disposer d'un observatoire du foncier et des outils opérationnels (ZAD) à l'échelle de la vallée.
- Conduire avec Oise la Vallée une étude d'identification des fonciers à enjeux (renouvellement ou extension) à proximité des pôles gare et des centralités urbaines (Stratégie d'archipel) de manière à faire remonter les projets communaux et à engager une réflexion commune sur leurs transformations.

Moyen-Long terme

- Traduire les éléments de la stratégie dans les documents de planification à l'échelle de la vallée et dans les documents intercommunaux.

4. Préserver et valoriser le territoire non bâti

Objectif principal: valoriser le potentiel vert agricole et écologique

4.1 Préserver les terres agricoles. La Picardie est un pivot de la production à l'échelle nationale.

4.2 Préserver les zones humides en zones naturelles, lorsqu'elles sont déjà urbanisées il convient de réduire l'impact de l'urbanisation sur les systèmes naturels vertueux. Valoriser les terres humides car ce sont aujourd'hui des zones marécageuses qui pourraient devenir tourbières demain. Elles empêchent le réchauffement d'eau et épurent l'eau. Ce sont des

zones de respiration et de loisir, elles sont caractéristiques d'un paysage de la région. Elles servent de zones d'expansion des crues et sont supports de biodiversité.

4.3 Préserver les massifs forestiers malgré leur exploitation, protéger les lisières et les franges urbaines.

4.4 Valoriser les axes verts qui scandent la vallée transversalement, qui contribuent à la qualité du paysage et sont supports des corridors écologiques.

4.5 Envisager les principes de remblai/compensation à plus grande échelle, et coordonner les projets avec des objectifs de résultat plus que de moyens (simulation hydraulique). Entrer dans une logique de compensation globale et concertée. Faire entrer ces nouveaux volumes d'expansion dans une logique de gestion et d'atténuation de la crue en lien avec les ouvrages existants.

4.6 Sanctuariser certains sites (berges, sites pollués) en vue d'aménagements ultérieurs.

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 4

Partenaires du projet

- Agence d'urbanisme, collectivités, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de l'Agriculture, DREAL, DDT, EPTB Oise Aisne, Parc naturel régional Oise Pays de France, VNF, CRPF, ONF : caractériser les secteurs à forts potentiels écologiques pouvant servir notamment de zones d'expansion des crues.

Phasage des actions

Court terme

- Etudes sur le site de Longueil-Sainte-Marie: études hydrauliques pour connaître le potentiel de stockage de la zone en prenant en compte l'échelle de la vallée.

Moyen-Long terme

- Mettre en cohérence les éléments de la stratégie avec les documents de cohérence écologique et de compensation hydraulique
- Prendre en compte cet axe dans tous les projets

5. Innover sur les formes urbaines en termes d'habitat et d'immobilier économique

Objectif principal: produire une offre de logement et de l'immobilier de bureau résilients

5.1 Développer des formes urbaines nouvelles: offre résidentielle diversifiée, atypique, alternative, spécifique, nécessité de relever le niveau d'exigence et de tirer partie d'exemples et d'expériences, modes d'habitat moins étalés et plus denses. Si des constructions sont en zone inondable il faut pouvoir assurer une accessibilité même en période de crue - aller travailler, faire ses courses, permettre l'accès des secours ...

Les constructions en zone Inondable doivent être conçues de façon à ne pas compliquer la période de crise. Ce qui signifie que les personnes et les activités doivent pouvoir se poursuivre pendant l'inondation, éventuellement en mode dégradé et donc les sites doivent

rester accessibles (pour aller travailler, faire ses courses, accès des secours ...) ; être le plus possible autonome en énergie, en eau.

5.2 Développer de nouvelles typologies de bâtiments d'activité, plus denses (mezzanines de bureaux...) et plus compactes (cours de service mutualisée...) en sollicitant de nouveaux opérateurs et en promouvant les démonstrateurs (logique d'IPHE...).

5.3 Développer des dispositifs précis qui permettront de montrer que l'on peut mieux construire en zone inondable en compatibilité avec d'autres questions comme celles de la mobilité, l'habitat, le patrimoine.

5.4 Permettre la mutation progressive des secteurs déjà bâtis et soumis à inondation, vers plus de résilience, par la conjugaison de plusieurs outils, à la parcelle ou globaux, technique ou réglementaire, avec un principe : mêler les initiatives publiques et privées pour responsabiliser et renforcer la culture du risque.

5.5 Engager des travaux à la grande échelle: afin de réduire en partie l'aléa réseaux, anciennes gravières, endiguement, remblais, système de bassins, examen de la vulnérabilité des réseaux et tendre vers un territoire plus résilient.

5.6 Adapter la stratégie en fonction de la vulnérabilité et de l'adaptabilité de l'outil économique au risque inondation : privilégier l'implantation des activités non vulnérables et/ou adaptables à moindre coût sur les parties inondables des friches industrielles. A l'inverse permettre les remblais pour les grandes plate-formes logistiques ou d'activité non réalisables sur pilotis (dont le modèle économique est peu adapté à ce type de dispositions constructives).

5.7 Lancer une analyse prospective à l'échelle de l'ensemble des fonciers économiques pour mieux caractériser l'aléa et proposer une grille d'analyse de la vulnérabilité des activités existantes ou à venir sur le site. Utiliser cette future grille d'analyse pour mieux conseiller et orienter les implantations en vue d'une baisse globale de la vulnérabilité du territoire.

5.8 Mettre en place un dialogue permettant de pousser les entreprises à constituer une véritable analyse de leur vulnérabilité dépassant la question du bâti pour aller vers la question du *process* (sensibilité à l'inondation, mesure possible pour le maintien de l'activité etc.) et contrôler les mesures prises avant leur implantation (indépendamment de la procédure d'autorisation).

Leviers pour la mise en œuvre de l'axe 5

Partenaires du projet

- EPTB Entente Oise Aisne (pour proposer des aménagements hydrauliques afin de réduire l'impact des inondations), CAUE, bailleurs sociaux, collectivités, Architecte des bâtiments de France, Architecte et Paysagiste Conseils de la DDT: proposer des formes, typologies, dispositifs pour produire une offre de logement et de l'immobilier de bureau plus résilient.
- Gestionnaires de réseaux (voirie, eau, électricité), collectivités, EPTB, DDT, Architecte et Paysagiste Conseils de la DDT: partager la connaissance fine des réseaux et de leurs caractéristiques (réseaux existants et méthodes de travail actuelles).
- Agence Oise la vallée, collectivités, DDT, EPTB: hiérarchiser les sites et projets à vocation économique.

- CCI, EPTB, Agence Oise la vallée, collectivités, DDT: conseiller les entreprises en vue d'une baisse globale de la vulnérabilité du territoire, avant leur implantation.

Phasage des actions

Court terme

- Analyse fine des accessibilités permanentes (nivellement des voiries).
- Hiérarchisation des sites et projets à vocation économique, en fonction des enjeux et dans le souci de réduire la vulnérabilité d'ensemble de la vallée.
- Etude de renouvellement urbain orientée vers une amélioration de la résilience des quartiers existants et définition des conditions d'adaptation.
- Mise en place d'une opération test en habitat innovant résilience longue.
- Analyse de l'ensemble des fonciers économiques pour mieux caractériser l'aléa et élaboration d'une grille d'analyse, de la vulnérabilité des activités existantes ou à venir sur le site, destiné à mieux conseiller et orienter les implantations en vue d'une baisse globale de la vulnérabilité du territoire.

Moyen-Long terme

- Diagnostic global de la vulnérabilité des réseaux à l'échelle du territoire
- Mettre en place un dialogue avec les entreprises, les incitant à constituer une véritable analyse de leur vulnérabilité
- Traduire les éléments de la stratégie dans les documents de planification à l'échelle de la vallée.
- Analyser la question de la compensation devenant atténuation. Le PPRI impose de compenser le remblai par un déblai qui permette de laisser passer l'eau, et de la stocker sans incidence sur le niveau de crue à l'amont ou à l'aval. C'est un objectif de neutralité. Si, en plus, ce déblai peut être conçu pour avoir un rôle actif dans la crue, comme le font par exemple les casiers de l'EPTB, qui gardent l'eau au plus fort de l'inondation pour la relâcher après la période cruciale, alors cela permet en plus d'améliorer la situation.

5. Points de conclusion

Pour mener à bien les différents objectifs des différents axes de la stratégie à court et long terme, il convient de :

- faire perdurer la gouvernance de l'atelier local sur l'ensemble des axes et des sujets et renforcer les partenariats locaux ;
- Etablir un document directeur de la stratégie du territoire, appropriable par tous les acteurs ;
- réfléchir au mode de communication et de pédagogie sur la culture du risque dans le territoire ;
- envisager un SCOT à l'échelle de la vallée de l'Oise (au lieu des quatre existants) sur la base de la stratégie de l'Atelier national.

Enfin, le hub « triple-play » de Longueil-Sainte-Marie mérite une étude complète sur la zone (hydraulique, écologique, foncière et économique). Elle permettra d'en établir le potentiel de développement en prenant en compte les risques et sans en augmenter la vulnérabilité. Comme identifié tout au long de l'atelier, il s'agit d'un site stratégique pour l'ensemble de la vallée entre Creil et Compiègne, site qui pourrait connaître un développement exemplaire, associant des objectifs économiques mais également écologiques et d'attractivité du territoire. Cette étude pourra être approfondie et transposée sur d'autres territoires.

6. Annexes

Les fiches actions : dispositifs constructifs à toutes échelles

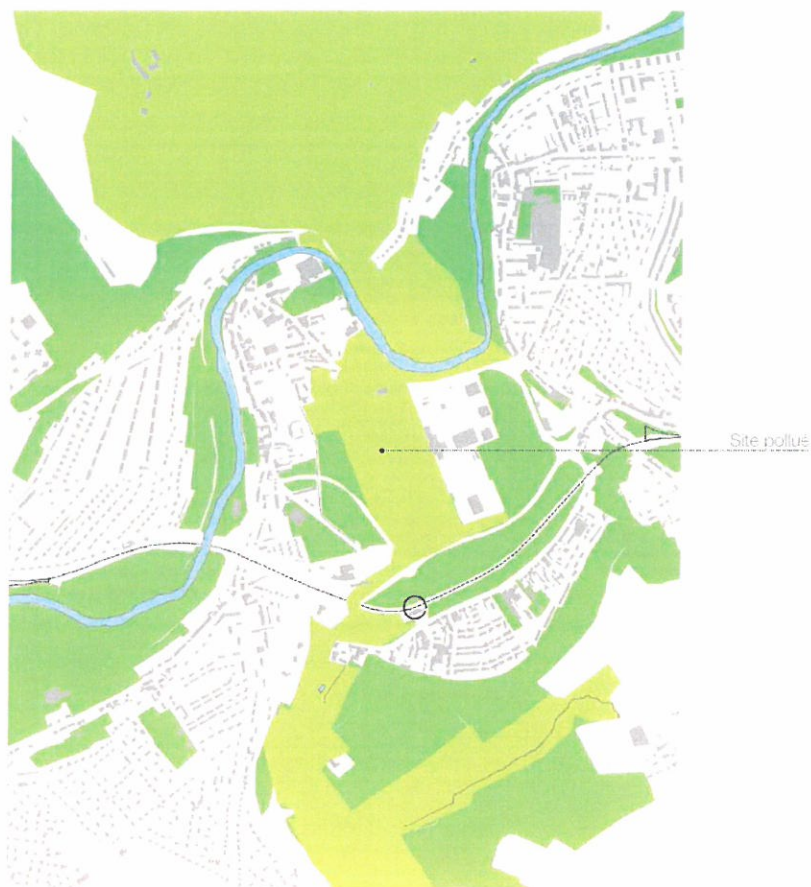
Une sélection de 11 fiches-action a été faite dans un livret de 24 fiches élaborées par OBRAS pour l'ensemble des cinq sites. Ce sont celles qui illustrent les solutions utiles pour le site de la vallée de l'Oise.

Sanctuariser temporairement ou définitivement

Sanctuariser un site pollué

exemple issu de l'étude sur le site pilote en Vallée de l'Orne en Lorraine

Certains terrains pollués peuvent rester vierges de toutes constructions. Ces friches deviendront des parcs : cette structure verte à l'échelle de territoire peut être essentielle pour maintenir des continuités écologiques au sein d'un tissu constitué de centre-ville. Ces « vides » ont une qualité paysagère, tels des respirations dans le tissu urbain, et un potentiel de réserves foncières futures. Ce nouveau parc peut être traversé de cheminements doux et investi de zones d'activités de plein air, participant ainsi au maillage et au dynamisme de la ville. Le projet permet alors de valoriser ces « territoires déserts » et de les assumer comme des respirations bénéfiques au tissu urbain.



Sanctuariser temporairement ou définitivement

Sanctuariser des terres inoccupées afin d'aménager un dispositif de « déversoir »

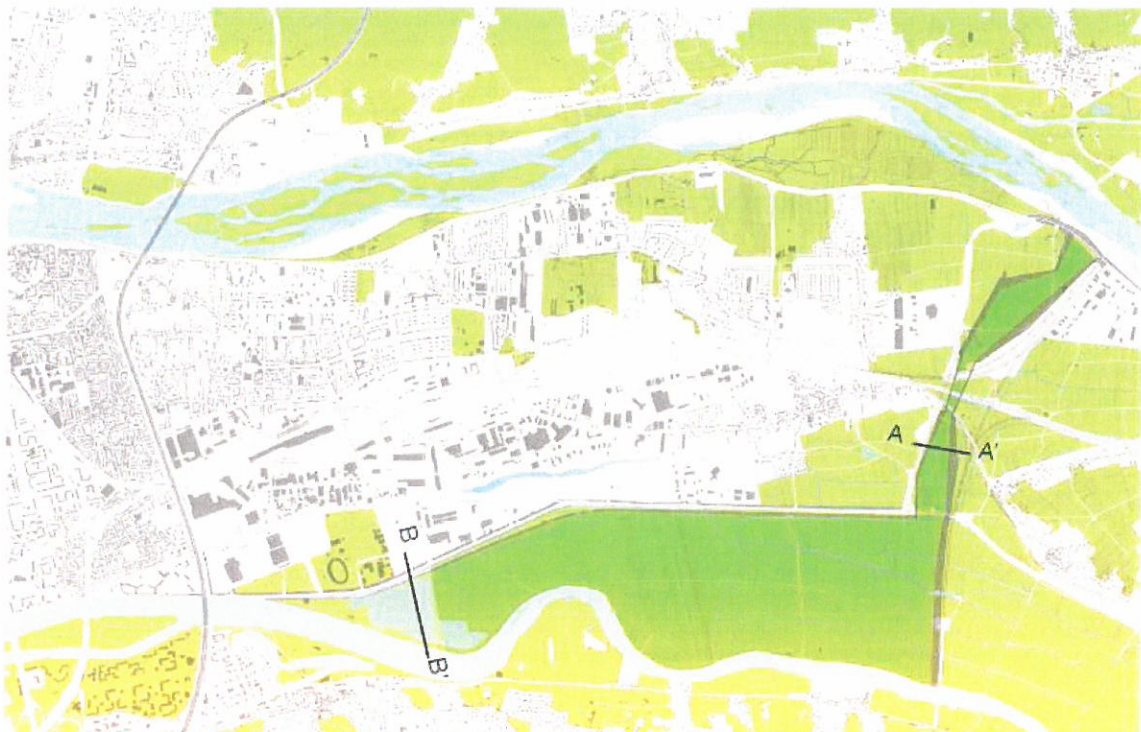
exemple issu de l'étude sur le site pilote en Val de Loire à Saint-Pierre des Corps, entre le lit du Cher et de la Loire, sur la commune de Montlouis

La création d'un chenal entre le lit de deux fleuves, associée à d'autres dispositifs techniques hydrauliques tels que la création d'un percée au sein de la digue canal, la mise en place de systèmes constructifs adaptés au passage de l'eau sont autant de solutions à envisager pour réduire les dommages liés aux risques d'inondation. La préservation de zones densément urbanisées ainsi que de centres bourgs ruraux constitue la priorité en matière de gestion du risque inondation. Il est possible d'imaginer de laisser l'eau se déverser naturellement dans les zones où la présence de l'homme est moins importante, et notamment où les terres agricoles sont plus abondantes, par exemple.

profil A
chenal-surverse de Montlouis



profil B
quai du Cher



S'adapter

Adapter les modes d'implantation ou de construction de l'activité industrielle en zone inondable

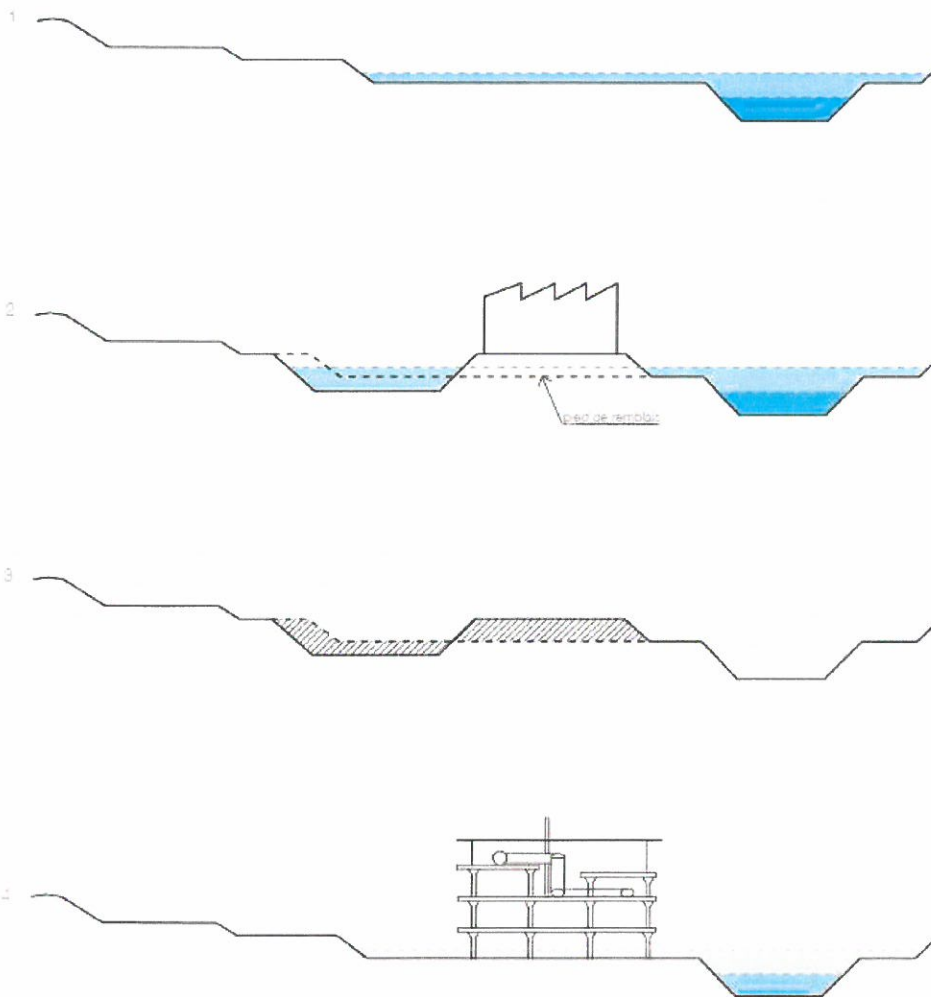
exemple issu de l'étude sur le site pilote en Vallée de l'Orce

1_ Etat des lieux : bâtiment industriel en zone inondable

2_ Solution A : mise en place d'un dispositif de compensation par la modification du sol (remblais)

3_ La modification du sol : remblais = déblais (2 volumes équivalents qui se compensent et préservent les surfaces d'écoulement; les 2 volumes sont calculés à partir du pied de remblais)

4_ Solution B : mise en place d'un dispositif architectural intelligent et technique, qui met à l'abri (donc aux étages les programmes non résilients)

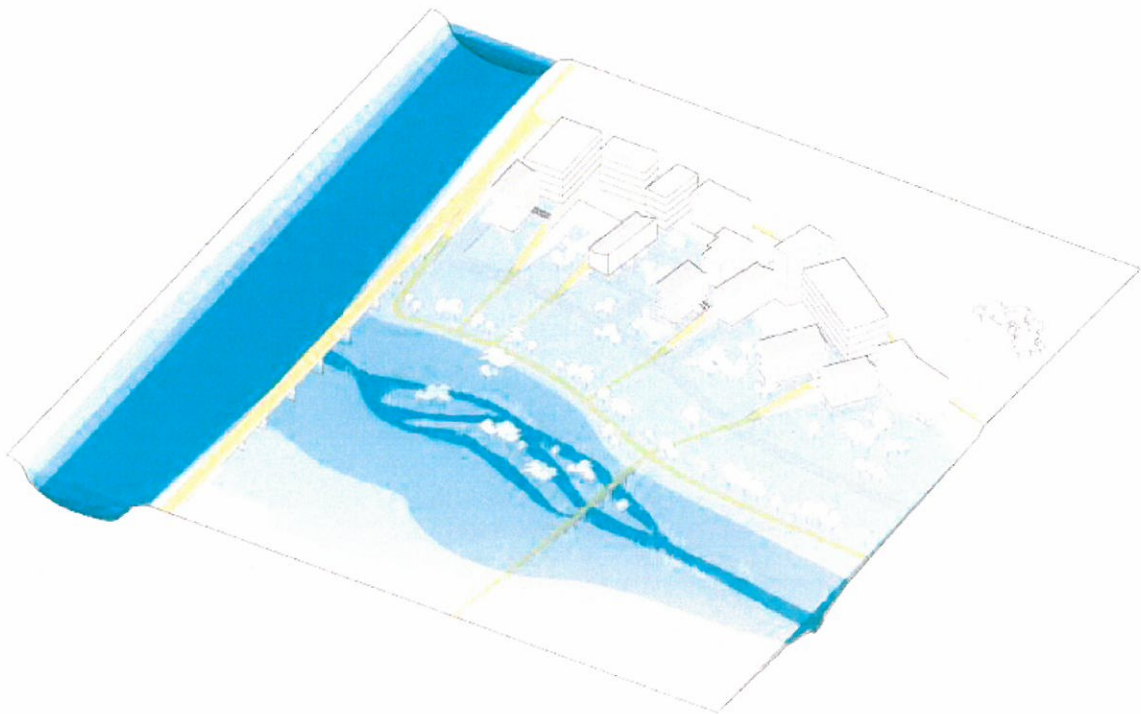
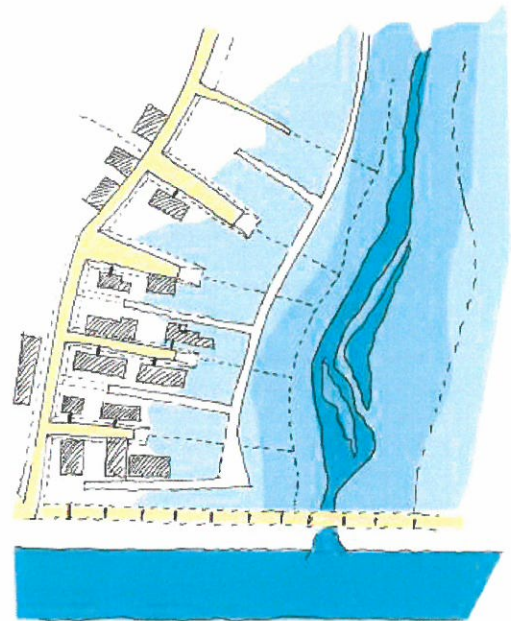


S'adapter

Adapter l'ossature viaire d'un quartier au bord d'un affluent pour une meilleure résilience

exemple issu de l'étude sur le site pilote en Vallée de l'Oise

Les nouveaux projets de quartiers ou les anciens quartiers en cours de réhabilitation qui souffrent du risque d'inondation doivent pouvoir s'appuyer sur une voirie sèche qui est hors d'eau (accessibilité et évacuation). Le projet urbain est alors l'alibi pour trouver une solution à une construction plus résiliente.



S adapter

Adapter les formes urbaines pour une meilleure résilience

exemple issu de l'étude des cinq sites pilotes

1_Dispositif A : se réinterroger sur une typologie simple ancienne : maison de bourg des années 60 avec une pièce à vivre à l'étage et un garage ou seller en rdc, tout en assurant l'accès ou l'évacuation

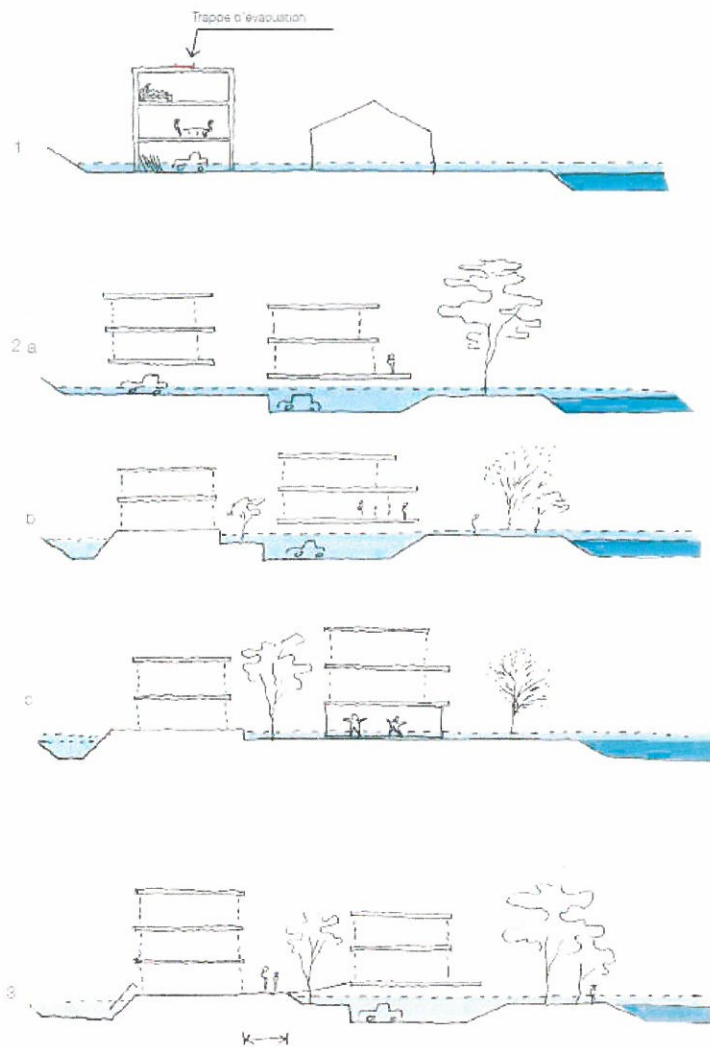
2_Dispositif B : faire varier l'usage du rdc

a) parking

b) remblais

c) programme pouvant supporter l'inondation : salle commune, de sport, local associatif

3_Dispositif C : aménager un cheminement piéton à sec commun à toutes les unités d'habitation



S adapter

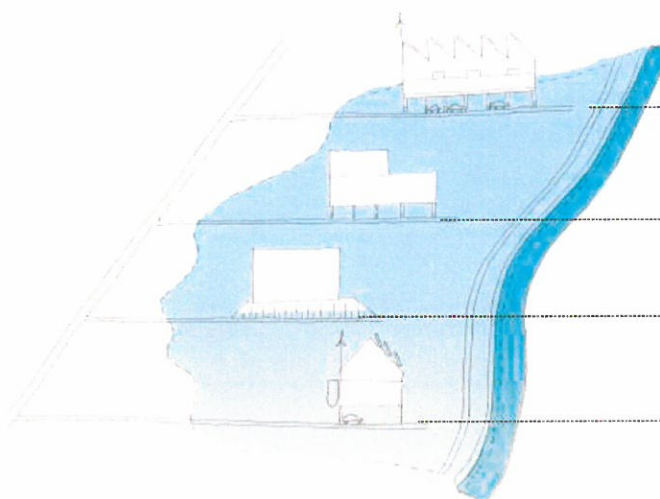
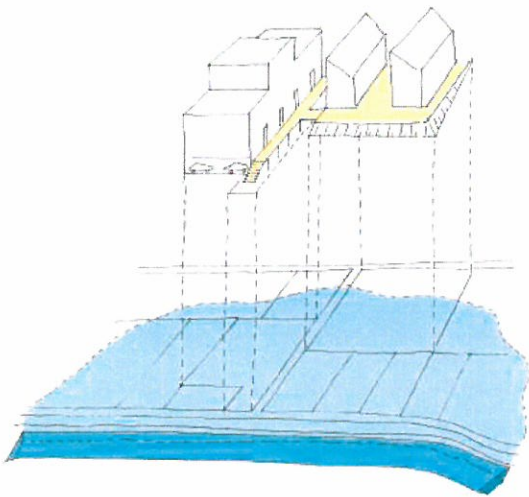
Tendre vers l'autonomie pour une meilleure résilience

exemple issu de l'étude des cinq sites pilotes

1_Dispositif A : adapter l'ossature viarie en profitant des nouvelles opérations au coup par coup pour amorcer un réseau de venelles hors d'eau (voies, couravées ...) associées à des zones refuges, et ce afin de ne pas aggraver le temps de gestion de crise, mais bien au contraire de participer à la réduction de la vulnérabilité

2_Dispositif B : créer des liens d'accès pouvant servir de refuge entre des bâtiments majeurs et indispensables à la poursuite du fonctionnement de la vie quotidienne de chacun pendant la crise

Ces dispositifs dont l'objectif est de tendre vers l'autonomie permettent de sécuriser les réseaux



Entreprise
Bâtiment adapté pour une gestion en temps de crise, accessible et autonome

Equipement Public
Hors d'eau ou résilient
- Hôpital
- Secours
- Ecole

Equipement Public ou privé pouvant servir d'îlot refuge pendant la crise

Habitat
- Avec une pièce à vivre hors d'eau - Accessible hors d'eau
- Autonomie électrique (éolienne, panneaux solaires, ouie de récupération d'eau de pluie, ...)
- Adapté (compteurs, prises électriques, ...)

S adapter

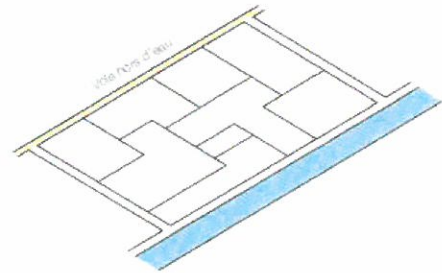
Adapter le renouvellement urbain au profit d'une meilleure résilience

exemple issu de l'étude des cinq sites pilotes

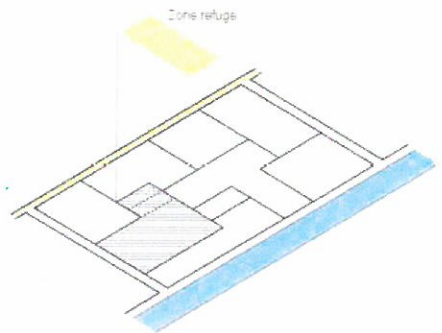
Concourir à une amélioration de la résilience par des actions sur les espaces publics et privés au gré des permis de construire permet de :

- Réduire la vulnérabilité et intégrer la possibilité d'un raccordement double niveau via les venelles par des mesures constructives simples
- Profiter des opérations au coup par coup pour amorcer un réseau de venelle hors d'eau (voies, coursives, ...)
- Préserver les réserves foncières pour constituer un cheminement hors d'eau
- Protéger certains équipements spécifiques, selon leur vulnérabilité (protections provisoires en attendant le renouvellement urbain)
- Créer et identifier des îlots refuge
- Tendre vers l'autonomie pour la desserte de réseaux
- Revoir la structure des réseaux et organiser un plan de renouvellement des postes transfo pour un fonctionnement en présence de crue

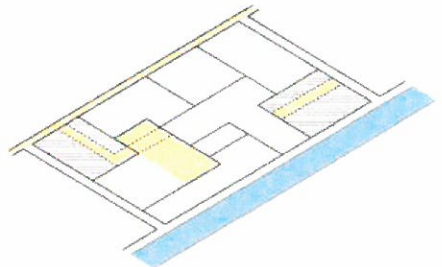
Etat actuel



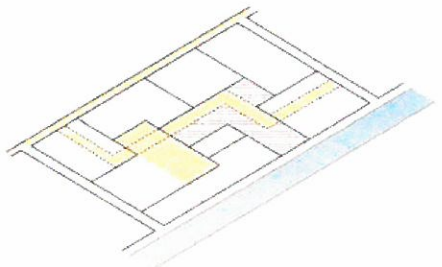
Opération portée par la collective temporaire : création d'une première voie et zone refuge hors d'eau



Opérations privées : obligation de créer une liaison hors d'eau sur la parcelle ou une réserve foncière pour un futur raccord



Autre opération privée : la zone refuge et toutes les voies hors d'eau sont connectées définitivement

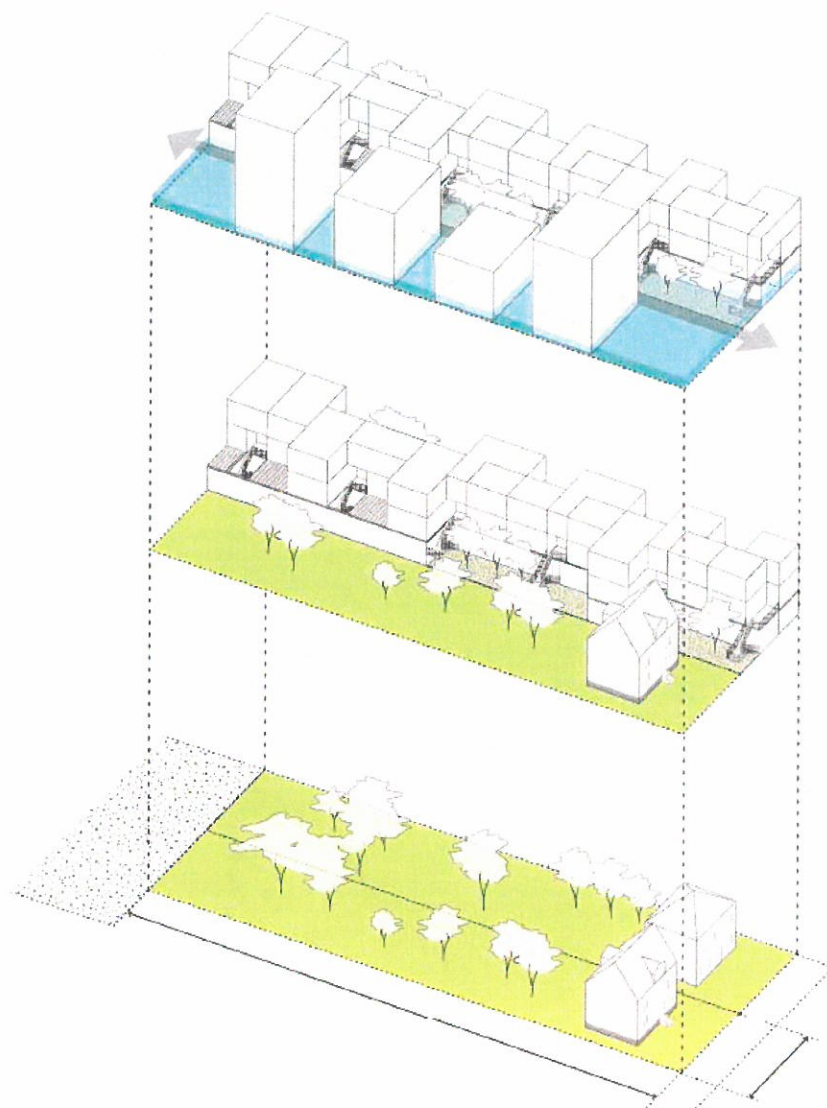


S'adapter

Renouveler le tissu sur une parcelle en meulière dans un quartier de gare

exemple issu de l'étude en Val de Marne

- 1_Favoriser dans un premier temps des opérations respectueuses du tissu existant (COS entre 1 et 1,5) pour favoriser ensuite une phase de densification plus importante
- 2_S'inspirer des typologies de faubourg en construisant sur la totalité de la parcelle.
- 3_Réfléchir à des RDC poreux pour favoriser la relation à l'espace public de la ville : locaux communs (vélos, poussettes) ou d'activités.
- 4_Ouvrir la parcelle à la mobilité douce pour renforcer la porosité et la perméabilité de la ville.



S adapter

Renouveler le tissu de faubourg

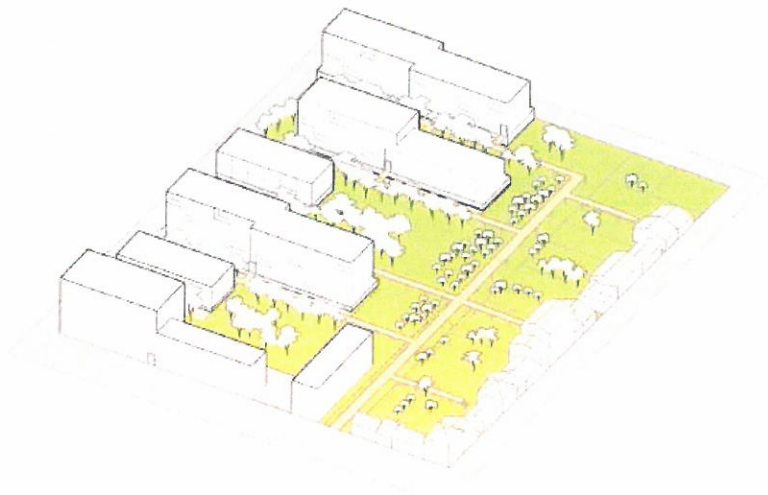
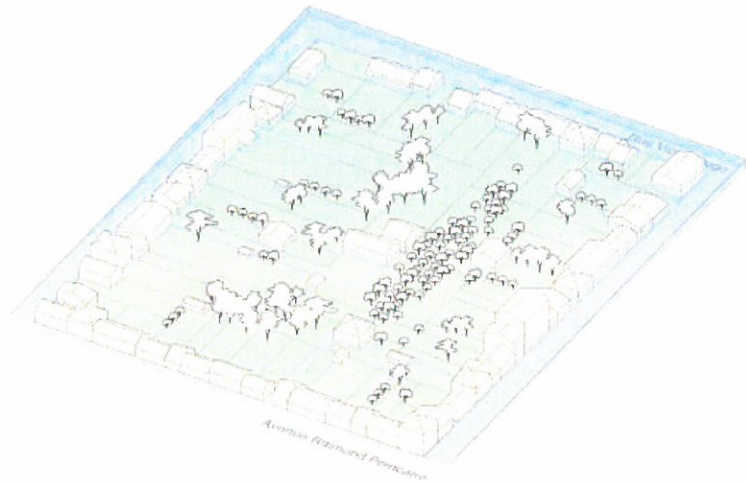
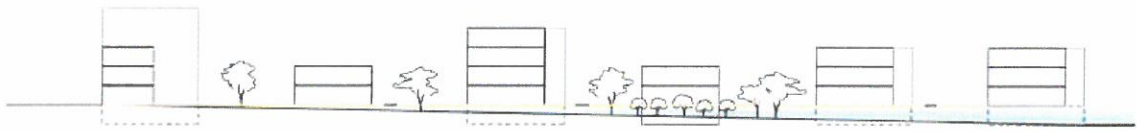
exemple issu de l'étude en Val de Marne et en Val de l'Oise

Ce dispositif de mutation s'adapte aux îlots de faubourg avec un cœur d'îlot vert (fonds de parcelles constitués de vergers) implantés en zone inondable. La proposition du renouvellement de ce type d'habitat et de parcellaire est associée à la création d'une voie hors eau qui se greffe à une voie existante déjà hors risque d'inondation.

Profil actuel



Profil projet

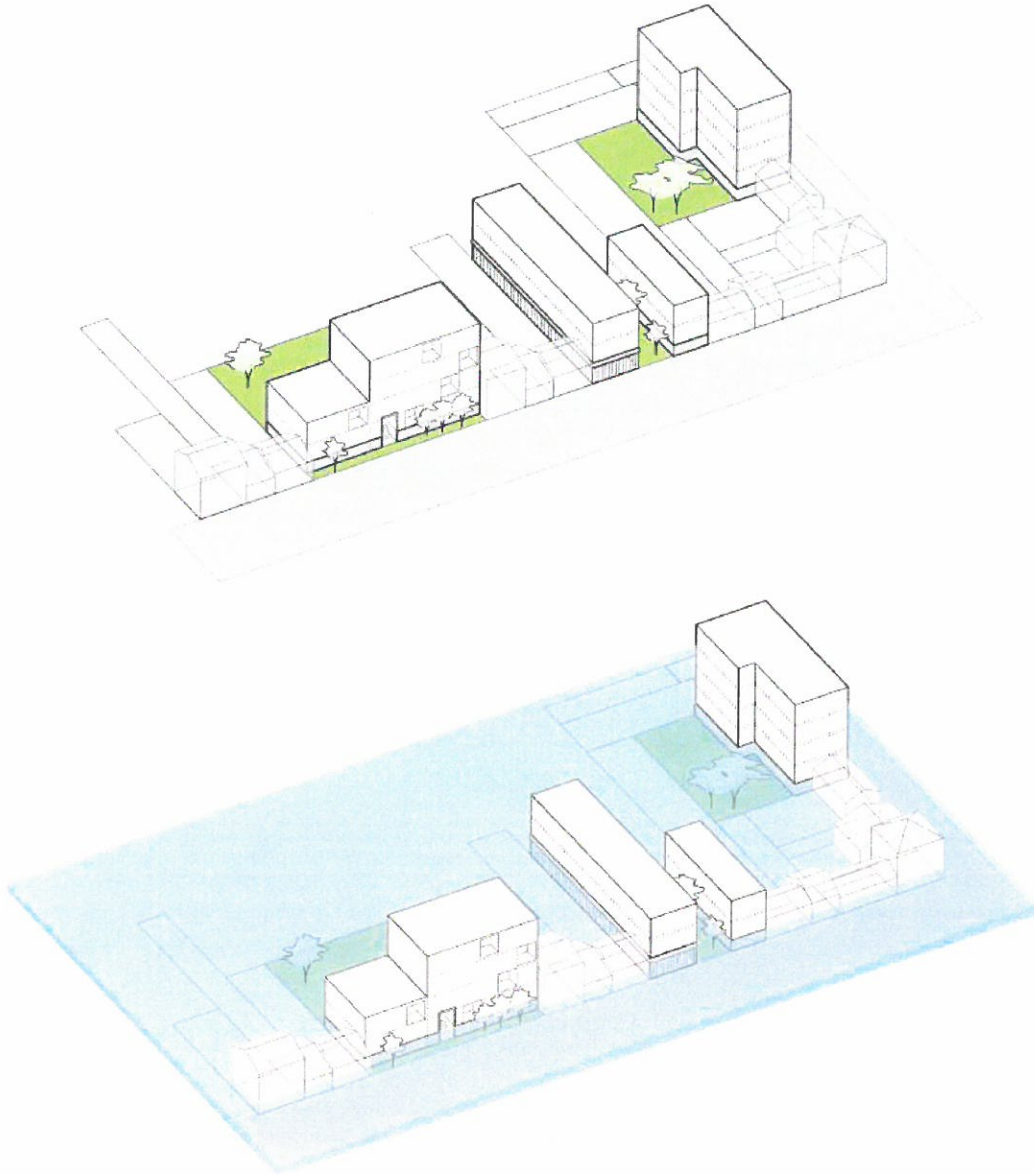


S adapter

Densifier autrement

exemple issu de l'étude en Val de Marne et en Val de l'Oise

Ce dispositif de mutation s'adapte aux îlots de faubourg en zone dense (quartier de gare par exemple) implantés en zone inondable. Les préconisations en terme de densification sont d'éviter les rez de chaussée aveugles, de permettre les liens physiques et visuelles entre l'espace public de la rue et les intérieurs d'îlots notamment.



5 adapter

Adapter les modes constructifs et techniques d'usage des plateformes logistiques

exemple issu de l'étude en Vallée de l'Oise

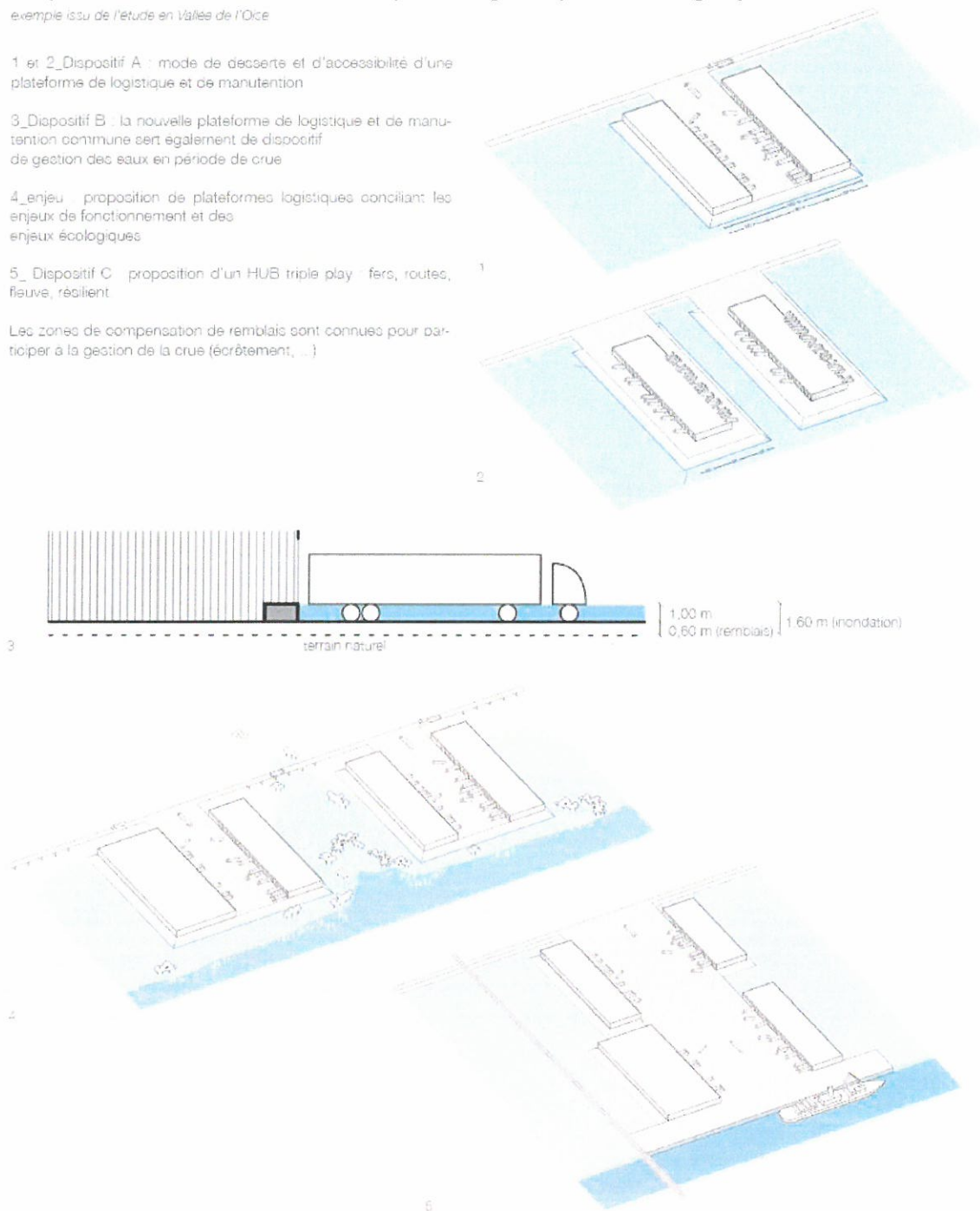
1 et 2_Dispositif A : mode de desserte et d'accessibilité d'une plateforme de logistique et de manutention

3_Dispositif B : la nouvelle plateforme de logistique et de manutention commune sert également de dispositif de gestion des eaux en période de crue

4_enjeu : proposition de plateformes logistiques conciliant les enjeux de fonctionnement et des enjeux écologiques

5_Dispositif C : proposition d'un HUB triple play : fers, routes, fleuve, résilient

Les zones de compensation de remblais sont connues pour participer à la gestion de la crue (écrêtement, ...)



Toutes les illustrations sont issues des travaux de l'équipe projet. Les textes sont directement issus de propos écrits ou recueillis lors des ateliers, provenant également de l'équipe projet. La formalisation de la feuille de route est un travail collectif élaboré par OBRAS avec la DGALN, la DGPR, le CEREMA et les acteurs locaux du territoire au premier rang desquels la DDT de l'Oise et elle est validée par les collectivités concernées.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

92055 La Défense Cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr - www.territoires.gouv.fr